ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 01-Aug-2012, 14:32
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

25 juillet 2012
Journée d'audience n° 84

Devant les juges :
NIL Nonn, Président
Silvia CARTWRIGHT
YA Sokhan
Jean-Marc LAVERGNE
YOU Ottara
THOU Mony (suppléant)
Claudia FENZ (suppléante)

Pour la Chambre de première instance :
DUCH Phary
SE Kolvuthy
Natacha WEXELS-RISER

Pour le Bureau des co-procureurs :
SENG Bunkheang
Dale LYSAK
CHAN Dararasmey
Tarik ABDULHAK
SONG Chorvoin
Salim NAKHJAVANI

Pour la Section de l'administration judiciaire :
UCH Arun

Les accusés :
NUON Chea
IENG Sary
KHIEU Samphan

Pour les accusés :
SON Arun
Andrew IANUZZI
Jasper PAUW
ANG Udom
Michael G. KARNAVAS
KONG Sam Onn
Arthur VERCKEN

Pour les parties civiles :
PICH Ang
Elisabeth SIMONNEAU-FORT
LOR Chunthy
VEN Pov
CHET Vanly

TABLE DES MATIÈRES

M. DAVID CHANDLER (TCE-11)

Interrogatoire par Me Vercken ..... page 3

M. ROCHOEM TON (TCW-564)

Interrogatoire par M. le juge Président ..... page 68

Interrogatoire par M. Seng Bunkheang ..... page 75

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
M. ABDULHAK	Anglais
M. CHANDLER (TCE-11)	Anglais
Me KARNAVAS	Anglais
M. KONG SAM ONN	Khmer
M. LYSAK	Anglais
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
Me PAUW	Anglais
M. ROCHOEM TON (TCW-564)	Khmer
M. SENG BUNKHEANG	Khmer
Me VERCKEN	Français

PROCÈS-VERBAL

(Début de l'audience: 09h03)

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

Aujourd'hui, nous poursuivons avec l'interrogatoire de l'expert David Chandler. Il sera interrogé par l'équipe de défense de Khieu Samphan.

Avant de laisser la parole à la défense de Khieu Samphan, je demande au greffier de faire rapport sur la présence des parties et personnes citées à comparaître.

LE GREFFIER:

Bonjour, Monsieur le Président.

Toutes les parties sont présentes à l'exception de Ieng Sary. Ieng Sary est dans la cellule de détention temporaire du tribunal.

Par sa défense, il a exprimé le fait qu'il renonce à participer directement à l'audience dans le prétoire pour le reste de la journée. Le document de renonciation a été remis au greffier.

Le témoin cité à comparaître, TCW-564, dont la déposition est prévue après la comparution de David Chandler, sera présent dans la salle d'attente à 11 heures du matin.

Il a aussi déclaré qu'à sa connaissance il n'a aucun lien de parenté ou par alliance avec l'une quelconque des parties à la procédure.

Le témoin a déjà prêté serment le 24 juillet 2012.

Me Lim Bunheng est son avocat.

[09.05.25]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci.

Monsieur le conseiller de la défense, veuillez attendre.

La Chambre est saisie d'une demande de l'accusé Ieng Sary en date du 25 juillet 2012, demande présentée par le truchement de sa Défense, demande par laquelle il renonce à participer directement à l'audience dans le prétoire aujourd'hui. Il demande à pouvoir suivre les débats par moyens audiovisuels, à distance, donc, depuis la cellule de détention temporaire du tribunal pour le reste de la journée.

Le médecin de l'accusé, après examen de sa personne, présente les recommandations suivantes: il constate que l'accusé est fatigué et recommande donc que l'accusé puisse suivre les débats par moyens audiovisuels depuis la cellule de détention temporaire du tribunal.

[09.06.22]

L'accusé a renoncé expressément à son droit de participer à l'audience aujourd'hui et demande à suivre les débats à distance au moyen… d'audiovisuel et, compte tenu du fait qu'il a accès à sa défense… à ses conseils, c'est-à-dire, depuis cette cellule, la Chambre accède à la demande de l'accusé.

L'accusé peut donc suivre les débats par moyens audiovisuels depuis la cellule de détention temporaire du tribunal pour le

reste de la journée.
La Chambre enjoint maintenant les services techniques d'établir le lien audiovisuel entre le prétoire et la cellule de détention pour que Ieng Sary puisse suivre les débats.
La parole est maintenant donnée à l'équipe de défense de Khieu Samphan pour son interrogatoire de l'expert David Chandler.
Vous avez la parole, Maître.
INTERROGATOIRE:
PAR Me VERCKEN:
Merci, Monsieur le Président.
C'est donc moi qui vais continuer à poser des questions à M. Chandler.
[09.07.35]
Bonjour, Monsieur Chandler.
Je m'appelle Arthur Vercken. Je suis avocat français et un des avocats internationaux de M. Khieu Samphan.
Q. Je voudrais, pour ma première question, vous demander votre opinion sur la personnalité politique de Khieu Samphan.
Vous avez expliqué à cette barre que les personnes qui figuraient sur la liste des 34 qui sera utilisée par Sihanouk en 1963 étaient des personnes qui n'étaient pas connues du roi pour une appartenance à un parti communiste cambodgien mais qui étaient plutôt connues pour leur gauchisme.
Et ma question consiste à vous demander si, au-delà de cette information ou pas qu'avait le roi, en ce qui concerne Khieu

Samphan, cela ne correspondait pas à une certaine réalité.
Pour être encore plus précis, est-ce que vous voyez à cette époque-là Khieu Samphan comme un véritable communiste pratiquant, si vous me permettez cette expression, ou plutôt comme un progressiste ou un sympathisant?
M. CHANDLER:
R. C'est une bonne question, un peu complexe.
Je ne sais pas si vous voulez que je dise si j'ai vu Khieu Samphan moi-même en… à l'époque, c'est-à-dire quand j'étais au Cambodge, entre 60 et 62.
À cette époque, je n'avais aucune… rien qui me faisait penser qu'il était progressiste, enfin, un membre très progressiste de la… l'élite intellectuelle cambodgienne.
Son journal a d'ailleurs été fermé par le… par Sihanouk, donc, il était assez progressiste. Donc, il était gauchiste, progressiste, mais je n'avais aucune preuve qu'il était membre du Parti communiste.
Et d'ailleurs, comme vous l'avez dit, le roi ne savait pas que le PCK existait quand on lui avait remis cette liste de 34 gauchistes. Il ne savait même pas que le Parti communiste du Kampuchéa existait.
Q. Ça répond effectivement à ma question et je vous remercie.
Je voudrais également connaître, Monsieur Chandler, votre appréciation des premières expériences de collectivisation en zone khmère rouge avant 1975.

[09.10.30]
Je voudrais que vous nous disiez si dans le contexte de l'époque il s'agissait à vos yeux de mesures condamnables ou de choix qui pouvaient avoir un sens et qui pouvaient rencontrer l'adhésion de personnes qui n'étaient pas forcément des communistes enragés?
R. Si vous parlez de la collectivisation en 1973 dans la zone Sud-Ouest, je ne sais pas qui vous voulez dire… "condamner", cela c'est… bon, certainement les diplomates américains qui étaient à la source de ces renseignements pour le monde extérieur étaient dans une position pour condamner ces activités, car "elles" les jugeaient cruelles.
Je ne sais pas qui d'autre, vous me demandez, aurait pu condamner ces efforts de collectivisation qui étaient soudains et difficiles, comme on pouvait le constater.
[09.11.42]
Q. Ce que je voulais savoir, c'est si, étant donné la situation économique du Cambodge, il avait pu, même à vos yeux, sembler que cette tentative de collectivisation des forces économiques était justifiable?
R. Elles étaient justifiables pour les gens qui "l'avaient mis" en œuvre, mais je ne crois pas être assez outillé pour répondre à votre question, à part la réponse que je viens de vous donner.
Q. Je vous remercie.
Je n'irai donc pas plus loin sur ce terrain.
Est-il historiquement juste de dire que dans les années 70 à 75

les Vietnamiens n'étaient pas seulement présents au Cambodge pour y chercher refuge mais également pour tenter d'y mettre sur pied et donc d'y contrôler, à l'échelon des communes et des villages, une sorte d'autorité administrative et pour y recruter une armée khmère qui aurait donc été sous leur contrôle?

R. Je n'ai pas de preuve de ces activités politiques vietnamiennes. Certainement, après 1972, ils avaient retiré tous leurs soldats ou presque.

Donc, je ne suis pas certain qu'une telle activité aurait été permise par les Khmers rouges.

Je ne sais pas quelles sources vous utilisez pour fonder cette supposition. Je n'ai rien lu à propos d'endoctrinement politique. Les Khmers rouges eux-mêmes recrutaient pendant cette période, et jusqu'en 72, alors qu'ils construisaient leurs forces, ils étaient armés et… et formés en grande partie par leurs alliés, les Vietnamiens.

[09.14.18]

Q. D'accord, donc, pour être très clair, vous n'avez jamais entendu ne serait-ce même qu'évoquer cette théorie?

R. Je ne sais pas dire.

Ce que je vous dirais, c'est: je ne me souviens pas d'une source que j'aurais utilisée dans mes propres travaux pour une telle théorie. Il est possible que l'on m'en ait déjà parlé au cours des dernières 35 années, je ne peux pas dire que je n'ai jamais entendu cette théorie, mais, si tel est le cas, je ne me souviens

pas de cette conversation.

Q. Votre micro est encore branché.

R. Oui, j'ai terminé.

Q. Est-il exact historiquement que les Cambodgiens et les Vietnamiens se sont livrés à une sorte de course à la libération de leurs villes perspectives… respectives, pardon, de Phnom Penh et de Saigon?

R. Je ne… quels Vietnamiens et quelles villes? Quelles dates? Je ne comprends pas bien votre question, si vous pouviez préciser?

Q. En 1975, est-il exact que les Vietnamiens de leur côté et les Cambodgiens du leur se sont livrés à une sorte de course à la libération de leurs… des villes de Saigon pour ce qui concerne les Vietnamiens et de Phnom Penh pour ce qui concerne les Cambodgiens?

Est-ce qu'on peut dire qu'il y avait une sorte de course à la libération du territoire?

R. C'est certainement l'interprétation des Khmers rouges une fois qu'ils avaient remporté la victoire. Ils ont peut-être même parlé d'une telle course lors de réunion pour lesquelles nous n'avons pas de comptes-rendus, mais je ne me souviens pas d'avoir vu un document pour… qui me laisserait croire que les Vietnamiens, eux, pensaient qu'ils étaient dans une course ou qu'ils considéraient qu'ils avaient perdu la course en occupant Saigon deux semaines après l'occupation de Phnom Penh par les Khmers rouges.

[09.17.17]
Les communistes vietnamiens, jusqu'à la fin, faisaient face à une armée organisée et des troupes étrangères, ce qui n'était pas du tout le cas au Cambodge, sauf exception.
On en a déjà parlé, sauf que, bon, les bombardements en 73, qui étaient faits par des troupes… enfin, des soldats étrangers.
Mais je ne crois pas que l'on puisse parler d'une course. Les Khmers rouges ont considéré plus tard qu'il y avait peut-être une course et qu'ils l'avaient remportée.
Q. Alors, en partant justement de l'idée que pouvaient s'en faire les Khmers rouges, est-ce que d'un point de vue historique et géopolitique il vous semble que leur compréhension du moment était justifiée?
À savoir: est-ce qu'il était géopolitiquement important pour eux d'avoir remporté cette course même si elle n'avait… même s'ils étaient les seuls à en avoir la perception?
[09.18.47]
R. Oui, je pense que c'est une définition très claire.
Merci.
Q. Et, dans… pour préciser peut-être un tout petit peu davantage, est-ce que dans ce contexte géopolitique il était absurde de penser que les Cambodgiens… pas, il était absurde pour les Cambodgiens, pardon, de penser que les Vietnamiens pourraient chercher à les déloger de Phnom Penh - ce qui s'est fait, mais plus tard?

R. Tout à fait.
En 1975, je ne pense pas que les Vietnamiens aient eu quelque intention de déloger les Khmers rouges; ils avaient des choses beaucoup plus importantes à faire.
C'est un peu… c'était un peu dans la tendance des idées des Khmers rouges du monde que l'on retrouve un peu plus tard dans l'histoire, et même avant.
En fait, ils pensaient que la priorité des puissances étrangères était le Cambodge. Le Cambodge est un peu au bas de la liste des priorités des puissances étrangères, mais les Khmers rouges n'acceptaient pas cet état de fait.
L'idée que les Vietnamiens avaient beaucoup plus à faire qu'occuper Phnom Penh en 75, comme par exemple s'occuper d'un pays de 40 millions… qui était (inintelligible) des hostilités, cela… cette idée n'était même jamais venu à l'esprit des Khmers rouges, des Cambodgiens, alors qu'ils saisissaient Phnom Penh.
Je n'ai pas envie de dire "paranoïa", mais c'était une espèce de méfiance constante des intentions vietnamiennes de la part des Cambodgiens et une mauvaise lecture, en fait, de leurs intentions. Ce n'était pas toujours une mauvaise lecture, mais à l'idée… l'idée que le Vietnam, en politique étrangère… comme priorité numéro un était de détruire ou d'annexer ou d'occuper le Cambodge d'une façon ou d'une autre, sous une forme de gouvernement ou un autre.
Q. Je vous remercie.

Alors, j'ai une question qui va peut-être vous sembler un petit peu naïve sur le nombre de morts pendant la décennie 1970-1980. Parce qu'il est question de chiffres, nous en avons parlé, vous en avez déjà parlé dans différents ouvrages, et puis au bout du compte ces chiffres se retrouvent devant ce tribunal, et je voudrais que vous nous parliez rapidement des… des incertitudes qui pèsent sur ces chiffrages.

Je sais bien qu'un seul mort est de trop, mais je n'arrive pas à comprendre comment et quand, dans un pays comme le Cambodge après le Kampuchéa démocratique, à la suite d'une succession d'événements aussi graves que les bombardements américains, la guerre contre Lon Nol, la famine, le régime du Kampuchéa démocratique, le conflit contre les Vietnamiens, il a été possible de faire la part des choses et, d'une certaine manière, de rendre à César ce qui appartient à César, c'est-à-dire attribuer à chaque événement son lot de… de décès.

Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur ce thème?

R. Je vous remercie.

Je ne peux pas vous en dire beaucoup, je ne pourrai vous parler que de ce dont j'ai dépendu pour mes travaux de recherche, qui n'était pas une recherche démographique directe de ma part.

En 62 il y a eu un… 5,8 millions, le recensement de 62; 13,5 millions en 98.

L'on a tenu pour acquis que le taux de fécondité a suivi, donc, son… ou, plutôt, que, si l'on avait suivi le taux de fécondité,

13.8… on l'aurait obtenu en 91 et pas en 98, et donc on a établi un déficit de population entre ces deux périodes.

[09.23.28]

Donc, en 68, il y avait déjà un chiffre un peu plus élevé. En 1970, un peu plus. Donc, c'est entre 70 et 98 qu'il y a eu ce déficit de population estimé.

Maintenant, combien de personnes sont mortes, je ne peux dire. Dans ce cas-ci, je fais référence à un consensus d'opinion… découle des données démographiques disponibles. Donc, un total de… je ne suis pas certain.

Écoutez, je ne veux pas… je sais qu'on parle de gens et de vies humaines, mais les chiffres sont assez incertains. Donc, de un demi-million pendant la période de guerre civile et de bombardements, 1,8… ou entre 1… bon, Heuveline a dit entre un et trois millions, donc, c'est entre un et trois millions de morts sous les Khmers rouges.

[09.24.36]

Et donc, là-dessus, le consensus est passé de trois millions vers entre 1,5 et 1,7 million, qui est le chiffre le… cité le plus souvent. Le… là, ces trois millions, c'était les Vietnamiens qui avaient tout de suite dit en 79…

Et ça avait été repris par un des accusés… de dire: "Écoutez, s'il y a eu trois millions de morts, ils ont été tués par les Vietnamiens."

Donc, on a finalement abandonné cette statistique, même si on la

retrouve dans certains tableaux à Choeng Ek, qui… bon, je ne veux pas dire que c'est répréhensible, mais j'aime… je souhaiterais que l'on n'utilise pas ces chiffres, car trois millions c'est beaucoup plus que le consensus.

[09.25.21]

Certains chercheurs disent que 1,5 c'est un peu trop faible, au fur et à mesure que l'on découvre de plus en plus de fosses communes.

Maintenant, la façon de diviser ce déficit de population entre différentes causes… et les morts sous les Khmers rouges, que ce soit par famine, par maladies et surmenage, exécution, il est impossible de décider et de trancher quelles statistiques sont les plus exactes. Ces données sur les exécutions sont extrapolées.

Selon certaines des données qui sont disponibles dans les sites d'exécution au Cambodge, on a aussi fait des extrapolations en utilisant le… en utilisant les rapports de réfugiés au début des années 1980, soit… par un groupe japonais ou groupe finlandais qui essayaient d'obtenir des chiffres.

Donc, en réponse à votre question, il n'y a… même s'il n'y a pas de… le fait qu'il n'y a pas de données exactes disponibles devrait être la préface à n'importe quelle réponse, car ce sont toutes des estimations, mais le nombre de témoignages tant devant le tribunal… mais aussi loin du tribunal quant au nombre… ou le… ou, plutôt, les membres de… le nombre de membres de leurs

1 familles que les gens ont dit avoir perdu sous les Khmers rouges,
2 je ne vois pas en quoi on pourrait forcer les gens à donner une
3 fausse réponse. Ils ont soit perdu leurs parents ou non.
4 [09.27.06]
5 Donc, une fois de plus, le bilan des morts est entre un et trois
6 millions.
7 Et aussi, comme je l'ai dit, c'est plus élevé si l'on inclut la
8 période de 70 à 75. Donc, il faudrait ajouter un autre
9 demi-million, mais, bon, ce n'est pas dans la compétence
10 temporelle du tribunal, mais je vous le dis pour les fins de
11 discussion.
12 Q. Merci pour ces précisions.
13 Je voudrais revenir sur une question que j'ai déjà effleurée et
14 vous demander si d'après vous le type de collectivisation qui
15 précède 1975 était du même type que celle qui sera instaurée
16 pendant le régime du Kampuchéa démocratique.
17 Et, plus précisément, je voudrais que vous me disiez si d'après
18 vous le simple fait qu'il y ait - peut-être vous allez nous le
19 dire ou non - une version préalable plus douce, puis une version
20 postérieure plus dure, est-ce que cela était prévisible d'après
21 vous à l'époque?
22 [09.28.46]
23 R. J'ai perdu une partie… vous voulez dire prévisible en 73?
24 D'après les informations de Kenneth Quinn… qu'avait recueillies
25 Kenneth Quinn, c'est-à-dire?

La réponse… il semblerait que les renseignements qu'avait reçus Kenneth Quinn de réfugiés qui s'enfuyaient au Vietnam en 1973 semblaient… pas semblaient mais plutôt suggéraient qu'une bonne partie des programmes qui avaient été mis en œuvre sous le Kampuchéa démocratique, pas tous, mais une bonne partie était déjà mis en œuvre, notamment la cuisine collective, l'élimination de la propriété privée, les uniformes.

Ta Mok, un membre du Comité central, avait mis en œuvre… et aussi comme membre du Comité permanent, et sans doute lui n'agissait pas de… indépendamment des politiques du Kampuchéa démocratique, en fait, pas le Kampuchéa démocratique - car il n'existait pas encore à l'époque - mais plutôt du PCK.

[09.29.50]

Donc, l'histoire nous suggère qu'en 73 ça semblait être un endroit, un bon point de départ. Il n'y avait pas de combats, je ne sais pas exactement pourquoi Takeo n'était pas… des grandes zones de combats, mais ce n'était pas des périodes de… ce n'était pas des zones de combats. Elles étaient… elles avaient été libérées très tôt pendant la guerre civile par Ta… et étaient dans les zones libérées, donc.

Ta Mok avait des subordonnés qui lui étaient loyaux, des gens qui avaient "fonctionné" aussi au Sud-Ouest plus tard. Il s'agissait donc d'un… d'un début réussi de la mise en œuvre de ces politiques.

Par exemple, l'intimidation des moines a commencé pendant cette

1 période.
2 Donc, je…
3 Q. Monsieur Chandler, je… ce que je voulais savoir c'est si
4 d'après vous, historiquement, il y a eu un durcissement
5 progressif de…
6 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:
7 M. Chandler parle sans micro.
8 M. LE PRÉSIDENT:
9 Il est possible que la question et la réponse aient été données
10 en même temps et qu'il n'y avait pas de pause. Comme les deux
11 personnes parlent en même temps, il est possible que ça ait été
12 mal interprété.
13 Monsieur Chandler, aviez-vous terminé votre réponse?
14 [09.31.38]
15 M. CHANDLER:
16 Eh bien, il n'y avait pas eu… enfin, il a commencé sa prochaine
17 question… j'apprécie sa prochaine question, mais je ne peux… je
18 ne suis pas prêt à répondre à une question si ma réponse n'a pas
19 encore finie d'être traduite.
20 Me VERCKEN:
21 En fait, Monsieur Chandler, j'essayais juste de… effectivement,
22 de vous interrompre, d'où le chevauchement, car j'avais le
23 sentiment en écoutant votre réponse que peut-être ma question
24 initiale n'avait pas été suffisamment précise ou que vous ne
25 l'aviez pas comprise.

C'est la raison pour laquelle, afin de ne pas perdre du temps, puisque celui-ci m'est compté, j'ai tenté de vous interrompre et il y a eu un chevauchement dont je m'excuse.

Q. Ce que je voulais vous demander et le sens de ma question, c'était de savoir si d'après votre analyse il y avait eu une progression dans le sens d'un durcissement des politiques de collectivisation: et est-ce que vous feriez une différence entre la période avant 1975 et celle d'après 1975 en ce sens?

R. Oui, absolument.

Je suis désolé si je n'ai pas bien compris votre question.

L'une des différences n'était pas tant la différence entre les politiques, les politiques étaient identiques dans les deux endroits, mais le nombre de témoin.

Il y avait peu de témoins la première fois et cela concernait une zone géographique restreinte.

La deuxième fois, on a de nombreux témoins et une zone géographique beaucoup plus étendue, où nous avons des preuves provenant de l'ensemble du pays, par rapport à la première fois où il s'agit d'une seule province. On a donc beaucoup plus de preuves provenant de la deuxième période, donc, ce sont deux phénomènes différents.

[09.33.49]

Q. Et sur la question du durcissement - parce que là vous êtes en train de me dire que du point de vue de la preuve, dans un cas, on avait peu de témoignages et, dans un second, on en avait

1 davantage.
2 Ou peut-être que c'était dans un cas moins répandu et dans
3 l'autre généralisé, mais, du point de vue du durcissement des
4 mesures adoptées, est-ce que d'après vous il y a eu une
5 progression ou non?
6 R. C'est une bonne question.
7 Beaucoup de preuves existent que personne pendant le régime du
8 Kampuchéa démocratique n'était plus dur que Ta Mok.
9 Mais il gérait une zone, donc, au Sud-Ouest, qui était plus
10 difficile à gérer que celle du Nord-Ouest. Il y avait des
11 centaines de milliers de Peuple nouveau qui n'avaient aucune
12 connaissance agricole et pourtant le gouvernement avait été
13 extrêmement exigeant à leur égard.
14 [09.34.59]
15 Quant au durcissement du traitement, je voudrais mentionner un
16 article de Artold (phon.) Vickery concernant les variations sous
17 le Kampuchéa démocratique. Il a été en 1981 en Thaïlande et il a
18 démontré qu'il y avait de grandes différences dans la mise en
19 œuvre de politiques identiques.
20 Les cadres n'ont jamais ignoré ces politiques, il n'y a pas eu de
21 rébellion, mais en fonction de la zone, s'il y avait plus ou
22 moins de Peuple nouveau, lorsqu'il y avait moins de Peuple
23 nouveau et des cadres bien formés, cela se passait mieux. Si on
24 était dans les zones avec beaucoup de Peuple nouveau et des
25 cadres mal formés, c'était beaucoup plus dur.

Dans le Sud-Ouest, la situation était difficile et est restée difficile, mais les gens étaient habitués. Les conditions étaient moins sévères qu'au Nord-Ouest.

Voilà, c'est la meilleure réponse que je puisse vous donner.

[09.36.03]

Q. Je vous remercie et justement à ce sujet, est-ce que d'après vos connaissances il est exact de dire que dans certaines régions les chefs de zone et de district se comportaient comme de véritables petits roitelets ou seigneurs de guerre, selon l'expression que l'on veut employer, qui ne rendaient pas forcément compte de toutes leurs activités au pouvoir central?

R. Je n'emploierais pas ces termes.

Je commence à voir ce qu'ils n'ont pas signalé, c'est tout le problème d'étudier les archives.

C'est une question de réputation. So Phim, qui dirigeait la zone Est et qui s'est suicidé en 78, les réfugiés et les membres du Peuple Nouveau le décrivent comme étant quelqu'un de plutôt raisonnable, alors que Ta Mok était extrêmement sévère et on ne pouvait à aucun moment s'opposer à son autorité.

Je ne voudrais pas parler de petits seigneurs de guerre, il ne s'agit pas de la Chine en période prérévolutionnaire. Le contrôle politique était bien plus centralisé qu'auparavant. Je n'emploierais pas le terme "seigneur de guerre".

Q. Est-ce que vous pouvez nous dire si, dans les conditions qui prévalaient sous le Kampuchéa démocratique, celles-ci incitaient

plutôt les chefs d'échelon inférieur à envoyer vers le sommet de la pyramide des informations valables sur l'état réel de leur région ou s'il valait mieux pour eux chercher plutôt à embellir le tableau?

[09.38.29]

R. C'est une bonne question.

Il est impossible de donner une réponse. Nous ne pouvons… nous ne savons pas… il existe peu de correspondances entre les zones, nous ne pouvons pas savoir si elles sont valables ou pas. Les rapports envoyés… renvoyés au Centre concernant le riz n'indiquaient pas qu'ils ne respectaient pas les quotas.

Je ne suis pas prêt à me prononcer sur les rapports envoyés au Centre, car il y en a très peu qui ont survécu et nous n'avons aucun moyen de connaître la véracité de ces rapports sans preuves documentaires.

Il est difficile de partir du principe que les gens mentaient. Il fallait faire très attention sous se régime, les gens qui mentaient étaient purgés dès que la vérité était découverte. Il est donc difficile de donner une… une réponse générale à votre question.

[09.39.40]

Q. Et justement, à propos des purges, une question dont j'espère que vous ne la trouverez pas trop générale, mais est-ce que - et si vous la trouvez trop générale, n'y répondez pas, bien sûr -, est-ce que vous pensez que ceux qu'on appelait "les ennemis" ont

d'abord été purgés parce qu'ils étaient considérés comme des opposants au régime ou ont d'abord été purgés en raison d'appartenances ethniques ou de classe?

R. C'est une question qui se trouve au cœur même de cette enquête et je ne tiens pas à vous donner une réponse définitive.

Les purges à titre ethnique ou concernant d'autres catégories sont arrivées bien plus tard. Quant aux purges des ennemis de classe, il est difficile de dire si ces personnes faisaient réellement partie d'une classe inacceptable.

On "leur" traitait ainsi, on "leur" traitait d'agents de KGB également, c'était des étiquettes que l'on utilisait pour dire qu'ils étaient contre le régime.

Les purges, de façon générale, étaient rarement motivées par des raisons de races. L'assassinat de Vietnamiens dans le pays en 1978, je pense, à mon avis - et on peut en discuter… mais je pense que les actions du régime à l'encontre des Vietnamiens semblent pouvoir être caractérisées de génocide d'après les conventions des Nations Unies.

[09.41.39]

Quant à dire s'il y avait des purges ou pas, bien, je ne saurais le dire, c'est mon avis personnel en tout cas. Mais ces purges-là sont arrivées plus tard dans le régime, pas en 75 ou 76, voire même en 77 non plus.

Q. Pour continuer sur la question des purges, mais appliquées à un autre domaine, nous savons que sous le régime du Kampuchéa

démocratique, les purges ont atteint des personnages très haut placés, et dans ce contexte j'ai un petit peu de mal à comprendre deux aspects de votre témoignage à cette barre, qui, pour l'instant, me paraissent contraires et au sujet desquels je voudrais vous donner l'occasion de vous expliquer.

D'un côté, vous avez dit qu'il y avait peu de débats ouverts au sein du Kampuchéa démocratique, même à très haut niveau, et en même temps vous avez dit que la prise de décision sous le Kampuchéa démocratique vous paraissait beaucoup plus collective que vous ne l'aviez écrit il y a 22 ans.

[09.42.50]

Et ma question est la suivante: comment peut-on prendre des décisions collectivement s'il n'y a pas de débats ouverts?

R. Tout dépend de l'ampleur du groupe collectif. Un débat ouvert n'est… n'existait pas sous le Kampuchéa démocratique. Je ne vois pas le problème. Je suis sûr qu'il y a des contradictions dans mon témoignage mais je ne vois pas la contradiction ici.

Tout dépend de la taille du groupe en question.

Et, pour compléter, il n'y a pas de preuve indiquant que les purges des hauts dirigeants du Parti résultent du fait qu'ils se soient exprimés contre le régime dans un contexte ouvert.

Je parle de Vorn Vet par exemple, membre du Comité central. Dans leurs aveux, qui ne sont pas recevables, ils ne disent jamais s'être exprimés contre le Parti. Nous n'avons pas de preuve qu'ils se soient exprimés ainsi, ils étaient purgés pour d'autres

raisons et non pas parce qu'ils s'étaient opposés ouvertement à des politiques dans ces réunions que j'appelle collectives.

[09.44.25]

Q. Donc, vous pensez qu'ils pouvaient le faire librement? Vous pensez qu'ils pouvaient s'exprimer librement dans ces réunions?

R. Bien sûr que non.

Si vous voyez ce qui s'est passé, ces personnes se faisaient confiance et… et j'utiliser le terme "group think", "réfléchir en commun", c'est un terme qui a été utilisé par les Américains pendant la guerre du Vietnam.

Ils acceptaient l'autorité du Comité permanent, le Comité permanent acceptait l'autorité de Pol Pot, il y avait… il se peut qu'il y ait des questions qui aient été soulevées, il y a des archives disparues, nous aimerions bien avoir accès à ces renseignements, mais il y avait à mon avis, dans la tradition d'autres partis communistes, notamment en Chine ou en Union soviétique et au Vietnam…

[09.45.37]

Dans ces traditions, la discussion ouverte ou qui déviait de la politique admise ou toute objection exprimée contre le secrétaire du parti s'avérait fatale et donc personne ne l'exprimait.

Je ne parlerai pas de discussions ouvertes. Ce n'est pas comme une réunion du gouvernement français ou du parlement australien, c'est un monde différent.

Q. Je voudrais passer à une autre question dont vous venez de citer le thème à l'instant en parlant d'archives. Lorsqu'il vous a posé des questions, mon confrère Son Arun, de l'équipe de défense de Nuon Chea, vous a demandé si vous aviez visité tous les lieux dont vous parliez dans vos ouvrages et vous avez répondu que ce n'était pas forcément capital dans un travail d'historien.

Moi, de mon côté, je voudrais vous demander ce qui l'en est de la consultation de documents d'époque sous la forme d'originaux. Vous avez vous-même convenu que le contexte politique du Cambodge était extrêmement lourd depuis la fin du Kampuchéa démocratique, au point qu'il avait pu mener à certaines soustractions de documents ou disparitions de pans entiers d'archives, et je me demande si dans un tel contexte vous ne pensez pas qu'il serait préférable pour un historien d'avoir en main à un moment donné les documents qu'on lui présente comme étant des originaux plutôt que des copies par exemple?

[09.47.41]

R. Absolument, cela va sans dire.

Nous disposons de nombreux textes du… relevant du régime dans leurs versions originales, notamment les documents provenant de S-21, ce ne sont pas des photocopies, ce sont des documents d'origine, d'après ce que l'on peut déterminer, à moins ce… qu'il y ait un effort de "faussage" énorme et extrêmement sophistiqué. Ce serait mieux, bien sûr, de disposer de ceux dont nous ne

1 disposons pas, mais ça c'est vrai de la vie dans son ensemble.
2 On fait de son mieux avec ce que l'on a et, oui, en effet, c'est
3 regrettable.
4 Pour revenir sur l'idée de l'élimination ou du retrait de
5 certains documents, ce que j'ai répondu à la défense de Nuon
6 Chea, c'est, lorsqu'on ne sait pas ce qui manque, il est
7 difficile de faire… de prendre des décisions.
8 Il se peut qu'il en manque un ou deux ou des centaines. Il n'y a
9 aucune liste des documents qui existaient montrant ceux qui ont
10 disparu. Ce n'est pas le cas.
11 Nous aimerions voir par exemple des documents concernant les
12 réunions du Comité permanent; je suis sûr qu'il y avait des
13 comptes-rendus jusqu'en 78, mais ces documents sont disparus, par
14 exemple.
15 [09.49.05]
16 Q. Pour poursuivre sur cette question, vous avez dit hier à cette
17 barre qu'on pouvait estimer qu'il y avait eu au moins 300
18 réunions du Comité permanent sous le Kampuchéa démocratique, or
19 nous ne disposons aujourd'hui que de 19 procès-verbaux qui
20 mentionnent dans leurs titres "réunions du Comité permanent".
21 Bon, je ne suis pas excellent en chiffrage, mais je… je crois
22 que, 19 sur 300, ça correspond à peu près à 8 pour cent.
23 Et je ne cherche pas ici à accuser quiconque d'être responsable
24 de cette situation, ce n'est pas là du tout mon objectif, mais à
25 vous demander si vous ne pensez pas que la situation de

l'historien – bien, vous venez un peu d'y répondre – auquel il manque 92 pour cent des… des procès-verbaux qui rendent compte de l'activité de l'instance suprême du Parti, que cet historien est dans une situation extrêmement difficile à surmonter pour atteindre les objectifs qui sont les siens.

[09.50.27]

R. Je dirais dans une certaine mesure.

Les comptes-rendus du Comité permanent de l'Union soviétique ou de la Chine n'ont jamais été disponibles pour les auteurs occidentaux et pourtant il y a des conclusions historiques qui ont été tirées et qui sont très fiables et qui proviennent d'autres sources.

J'aurais peut-être dû dire 150. La dernière fois que j'ai pris un cours d'arithmétique, c'était en 1958. Donc, Khieu Samphan indique qu'ils se sont réunis parfois une fois, parfois deux fois par semaine. Si on se base sur deux fois par semaine on arrive à 300, mais, si on se base sur une fois par semaine, cela fait 150.

Les comptes-rendus des réunions du gouvernement américain ne sont pas disponibles non plus. Ils sont confidentiels, et on écrit l'histoire sans ces documents, et on est obligé de l'accepter même si c'est regrettable.

Je cherche le mot… je ne dirais pas ingérable, on s'en sort très bien sans ces documents et les historiens écrivent d'excellent… d'excellentes conclusions sans ces documents. Bien sûr, on peut aussi écrire de mauvais… de mauvaises conclusions.

[09.51.48]
Q. Et est-ce que cette pénurie de documents d'époque dont nous venons de parler pourrait expliquer que si l'on compare certains de vos ouvrages, celui qui est… intitulé "S-21 ou le crime impuni des Khmers rouges", qui est fondé sur les archives importantes trouvé à S-21, en comparaison de… d'autres ouvrages sur le régime, qu'il y a une différence et que certains paraissent plus narratifs, peut-être plus romancés - vous vous souvenez que mon confrère Michael Karnavas vous a lu de nombreux passages, même si pas tous, des ouvrages: est-ce que il y a là peut-être une source, une explication de cette différence que l'on peut noter entre vos différentes ouvrages?
[09.52.59]
R. J'aurais bien, ma foi, écrit un roman, je n'ai jamais écrit de roman. Je ne pense pas que les biographies soient des romans ou relèvent de la fiction. Je n'accepte pas cette différenciation. Il y a différents genres lorsqu'on écrit l'histoire politique, forcément, parce qu'on écrit sur une personne.
Dans mon livre "la Tragédie de l'histoire du Cambodge", je n'avais presque aucun document original provenant du régime, parce que je n'étais pas rentré au Cambodge. Il y avait des documents sortis de S-21, j'avais quelques aveux.
J'ai pu avoir accès aux rapports des premiers Comités permanents, je m'en suis servi dans mon livre sur Pol Pot et il n'y a qu'un chapitre du livre qui est consacré à cette période alors que…

dans un livre qui couvre une période de 35 ans.

[09.54.05]

Pour mon ouvrage sur Pol Pot, j'ai employé au… le plus de documents originaux possible, y compris des enregistrements de ses discours, des documents provenant de l'"Étendard révolutionnaire". C'est un document de l'époque, nous disposons des copies de l'original.

J'ai utilisé les textes des aveux, je commençais à travailler à cette époque sur les archives de S-21. J'étais revenu au Cambodge pour mes recherches en 91 et j'ai terminé le manuscrit en 92.

Le troisième livre, et je pense l'avoir dit, n'avait pas de format narratif, car ce n'était un historique de S-21.

L'historique… l'histoire de S-21… et continue dans le premier chapitre seulement. Il s'agit d'une analyse de l'exploitation de S-21 et de son fonctionnement, tel que j'ai pu le déduire des archives provenant de cet endroit.

On m'a posé la question sur le pourcentage de sources et d'interviews: dans mon premier livre, j'avais un plus grand pourcentage d'interview. Et, dans mon livre sur S-21, le pourcentage d'entretiens versus des documents était très différent. Chaque livre nécessitait des techniques différentes.

Je n'en dirais pas plus, mais je dirais que je n'accepte pas l'idée que j'ai écrit de la fiction.

[09.55.40]

Q. Ma question n'allait pas jusque-là, Monsieur Chandler, tout de

même pas.
Et, ces derniers jours, vous ont été présentées des photocopies de documents supposés êtres des documents d'époque et est-ce que, parmi les documents qui vous ont été présentés ces derniers jours, il y en a certains qu'à un moment donné dans votre carrière de chercheur vous avez eu en main sous une forme originale d'époque?
R. Oui, en effet, certains comptes-rendus du Comité permanent m'ont été remis dans leurs versions originales; j'ai fait les photocopies le soir même et je les ai rendues. Donc, dire que je les avais entre mes mains, oui, je les avais entre les mains… mes mains avant de les lire.
Quant aux aveux de S-21, j'ai tenu entre mes mains certains dans leur version originale, d'autres dans des photocopies - pour répondre à votre question.
[09.57.05]
Q. Alors, pour être un peu plus précis et essayer de donner un exemple sur cette question, lors du premier jour d'audience, vous aviez expliqué qu'un original du procès-verbal du 30 mars 1976 vous avait été remis à vous-même ou à Ben Kiernan par une personne qui l'avait trouvé dans une maison en 1979.
Est-ce que vous pourriez nous donner le nom de la personne qui vous a remis à vous ou à Ben Kiernan - je n'ai pas bien compris - ce document à l'époque?
R. Oui, ceci est reflété dans les comptes-rendus d'audience. Ce

n'était pas un document confidentiel et j'ai répondu à des demandes du tribunal à ce sujet.

Ce document a été remis à Ben Kiernan en 1982. On lui a donné une poignée de documents – six ou sept documents. Il s'agit de Khieu Kanharith, qui est un officiel du régime actuel.

En 1990, lorsque je suis revenu au Cambodge, je suis allé voir Khieu Kanharith pour l'interviewer sur le régime des Khmers rouges, et il m'a dit: "Il est malheureux que Ben Kiernan n'ait publié qu'un seul des documents que je lui ai remis – le document dont vous parlez –, et, pour cette raison, j'aimerais vous confier les autres documents que j'ai trouvés et que j'ai gardés."

Il m'a confié encore sept ou huit documents que j'ai pris pour aller les photocopier et lui rendre les originaux le lendemain matin.

[09.59.01]

Cette transmission de documents est décrite dans mes réponses aux demandes de la Chambre. Donc, je ne saurais vous dire exactement précisément ici, mais j'ai répondu à cette question.

Donc, ces documents ont été retrouvés dans la même maison aux mêmes époques, mais il en a gardé la moitié… il attendait de voir si les premiers documents qu'il avait confiés allaient être publiés. Il a gardé les autres et il ne… et il les a utilisés dans un… pour son propre livre.

Donc, Ben Kiernan les a gardés et les a utilisés pour son livre.

Quant aux documents qu'on m'a confiés à moi, je tenais à garder secret le nom de la personne qui me les avait remis – c'était important pour lui dans le pays à l'époque –, mais je les ai photocopiés et, avec son accord, j'ai envoyé des copies de ces documents à tous les chercheurs qui pourraient s'y intéresser, y compris Ben Kiernan.

[09.59.59]

J'ai voulu rendre publiques ces informations, ouvrir les informations pour pourvoir en parler. Je ne les ai pas cachées dans un tiroir de mon bureau. Tout cela est décrit dans ma correspondance avec le tribunal.

Q. Alors, à cette barre sont venus, il y a quelques semaines, les responsables actuels de DC-CAM et il m'a été donné de poser des questions à son directeur, qui n'a pas voulu indiquer à quel endroit il conservait d'éventuels originaux datant de l'époque du Kampuchéa démocratique.

Et, à mon sens, cette question a une importance, en tout cas, en matière judiciaire peut-être plus qu'en matière historique, je ne sais pas, mais, en tout cas, en matière judiciaire, ça a une importance, les originaux: est-ce que vous, de votre côté, vous avez la moindre idée de la raison pour laquelle DC-CAM pourrait être réticent à indiquer le lieu de conservation de documents originaux?

[10.01.24]

M. LE PRÉSIDENT:

L'expert, veuillez attendre.

Nous allons donner la parole à l'Accusation, qui a une objection.

Vous avez la parole.

M. ABDULHAK:

Mesdames et Messieurs les juges, je pense que les faits cités par mon cher confrère sont discutables. Je ne me souviens pas des représentants de DC-CAM refusant à révéler les sources des documents, nous les avons entendus pendant deux semaines, à peut-être quelques exceptions près, parce que les sources étaient confidentielles, mais je ne pense pas que ces exceptions concernent les documents que nous étudions ces derniers jours.

Mais, de toute manière, la question est irrecevable, car on demande à l'expert de donner un avis sur les opinions d'une autre partie.

[10.02.24]

Me VERCKEN:

Juste un point, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs du tribunal, je crois que mon confrère a confondu ma question.

Je n'ai pas dit que les gens de DC-CAM avaient refusé de donner leurs sources; j'ai parlé du lieu de conservation des originaux.

Je n'ai pas parlé des sources, j'ai parlé des lieux de conservation. Vous vous souvenez peut-être que j'ai demandé au directeur de DC-CAM où il conservait ses archives et qu'il n'a pas voulu répondre à cette question.

Et je demandais à M. Chandler s'il avait, lui, la moindre

information sur des raisons qui pourraient expliquer ce… ce mutisme.

[10.03.28]

(Discussion entre les juges)

[10.04.05]

M. LE PRÉSIDENT:

L'objection de l'Accusation est fondée et est retenue.

La question ne fait pas appel à l'expertise du témoin expert.

La Chambre n'a donc pas besoin d'entendre la réponse de l'expert à la question.

Me VERCKEN:

Q. Je vais donc passer à une question suivante.

Monsieur Chandler, lors du premier jour d'audience à cette barre, Madame le juge Cartwright vous a demandé un certain nombre de commentaires sur le procès-verbal du 30 mars 1976, qui est intitulé, je cite, "Décisions du Comité central sur un certain nombre de problèmes".

Ce procès-verbal n'est pas signé, il ne contient pas de listes ou de mentions des participants, et, pour tenter d'éclairer cette situation, Mme Cartwright vous a donc demandé si en mars 1976 certains des accusés ici présents siégeaient au Comité central.

[10.05.35]

Ma question ne va pas porter exactement sur ce point. Ce qui m'intéresse, c'est votre opinion sur l'organe du Parti dont émane ce document. Vous l'avez vu à plusieurs reprises, si c'est

nécessaire, on peut vous en remettre une copie encore à nouveau maintenant, mais ce procès-verbal mentionne dans son titre l'expression "Comité central", mais certains chercheurs, par exemple Craig Etcheson, qui est cité à ce sujet dans le jugement Duch, pense qu'il émane très probablement non pas du Comité central mais du Comité permanent du Comité central.

Est-ce que, vous, vous avez une opinion à ce sujet?

[10.06.36]

M. LE PRÉSIDENT:

Monsieur l'expert, veuillez attendre.

Nous allons d'abord entendre l'objection de l'Accusation puis la décision de la Chambre sur cette objection.

M. ABDULHAK:

Cette une question importante, mais qui ne devrait pas être posée de façon si vague et "de" faire référence vaguement à d'autres experts, comme par exemple Craig Etcheson, et sans nécessairement porter l'attention à des documents spécifiques écrits par Craig Etcheson. La référence n'est donc pas appropriée.

Si mon confrère souhaite faire référence à d'autres documents et qu'il veut les montrer à l'expert, nous aimerions qu'ils soient sur leur liste de documents proposés pour les audiences d'aujourd'hui, mais pas une… mais il ne faut pas faire référence à d'autres chercheurs pour permettre… pour demander à l'expert de tirer une autre conclusion.

[10.07.36]

M. LE PRÉSIDENT:
L'objection est fondée.
Nous avons en effet entendu la question posée par le conseil de la défense. Vous n'avez pas précisé desquels documents vous parliez. Vous parlez d'un document en date du 30 mars 76. Vous devez donner la cote du document, les ERN.
Pour ce qui est des documents rédigés par d'autres experts, vous devez nous donner le plus de détails possible à propos de ces documents que vous citez.
Me VERCKEN:
Oui, Monsieur le Président, c'est vrai que je suis peut-être parfois un petit trop spontané, mais, enfin, en même temps, il s'agit d'un document… centraux de notre discussion depuis des semaines.
Alors, le procès-verbal, la décision du Comité central porte la cote E3/12.
Je peux en faire…
M. LE PRÉSIDENT:
Huissier d'audience, veuillez remettre la copie papier du document en question à l'expert.
[10.09.36]
Me VERCKEN:
Est-ce que…
Merci, Monsieur le Président.
Q. Monsieur Chandler, est-ce que vous êtes au courant d'une

discussion technique qui serait relative à l'organe exact dont émanerait ce procès-verbal?

M. CHANDLER:

R. Non, si ce n'était une discussion qui s'était "fait" au tribunal, je n'en ai pas connaissance.

Enfin, vous voulez dire… c'est-à-dire pas la source où l'on avait obtenu le document: vous voulez dire le titre?

D'accord, oui.

Donc, non, je n'étais… je ne suis pas au courant qu'il y a eu une discussion technique à ce sujet.

[10.10.42]

Q. D'accord, je vais donc passer à un autre sujet.

Et je voudrais évoquer maintenant la question relative à ce qu'il est convenu d'appeler le Bureau 870.

À cette barre, vous avez à la fois expliqué le terme…

M. LE PRÉSIDENT:

Monsieur Chandler, veuillez, je vous prie, attendre que le voyant rouge s'allume pour répondre.

M. CHANDLER:

R. Excusez-moi.

Je veux juste dire, avant de venir ici, ma fille, qui habite à New York, trouvait surprenant que je n'ai jamais été retrouvé dans un prétoire en raison de mes comportements…

Mais, bref, je ne sais pas exactement ce qu'a dit l'avocat de la défense en français, mais en anglais j'ai entendu "810".

J'imagine qu'il sait très bien que c'est 870, mais je ne vais pas parler de 8-1-0. C'est 8… moi, je peux bien parler 870, mais alors, 810, je ne peux pas.

Me VERCKEN:

Oui, j'ai effectivement parlé de 870: 8-7-0.

Q. Vous avez à cette barre expliqué ce terme comme signifiant un nom de code pour désigner Pol Pot et vous avez également décrit un Bureau 870 comme étant un endroit où étaient gérés les documents et toute la paperasse qui circulait au sein du Parti.

Et je voudrais que nous regardions ensemble un autre procès-verbal qui est daté, lui, du 9 octobre 1975 et qui est la cote E382.

Et je voudrais qu'on vous remette un exemplaire de ce document, avec l'autorisation de Monsieur le Président.

[10.13.18]

M. LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

Huissier d'audience, veuillez remettre une copie papier de ce document au témoin.

Me VERCKEN:

Q. Ma question porte sur la page 2 de ce document, page à laquelle nous pouvons constater qu'il y a une distribution de postes et que l'expression "870" est utilisée à deux reprises.

Au point 8, il est indiqué "camarade Doeun, chef du bureau politique de 870", et, au point 12, il est indiqué "camarade Yem,

le bureau de 870".
Et je voudrais vous demander si vous êtes en mesure de faire une différence entre ces deux administrations dont les appellations contiennent le chiffre 870: pouvez-vous nous l'expliquer?
M. CHANDLER:
R. Est-ce que vous pouvez faire remonter un peu la page en khmer sur mon écran? Pouvez-vous faire parcourir la page, un peu, "du" khmer, sur mon écran.
M. LE PRÉSIDENT:
Huissier d'audience, veuillez aider l'expert.
[10.16.31]
M. CHANDLER:
R. Merci.
C'est ce que je voulais, mais, en fait, ça n'a pas l'air de m'avoir aidé pour ma réponse.
Bref, il y a une distinction entre ces deux personnes.
Doeun, c'est Sua Vasi. Si on me "l"'avait prévenu, j'aurais pu le retrouver dans ma chambre d'hôtel.
Le camarade Yem, c'est quelqu'un d'autre. Je ne sais pas si je peux l'identifier, mais ce n'est pas un nom de code pour Khieu Samphan, enfin pour… enfin, pas à ce que je sache.
Donc, Yem, je ne reconnais pas, mais c'est différent de Doeun.
[10.17.14]
Me VERCKEN:
Q. Et, pour ce qui concerne les attributions de chacun des

bureaux ainsi décrits, est-ce que vous avez la moindre explication ou est-ce que vous n'êtes pas en mesure de nous en dire davantage?

R. Je ne peux pas vraiment vous "en" dire sur la base de mes travaux de recherche.

Le paragraphe suivant semble suggérer qu'il y avait beaucoup de travail à 870. C'est peut-être Pol Pot qui parle de lui-même, mais on parle ici de beaucoup de paperasse, de beaucoup de travail, donc… et donc il fallait trouver une façon de canaliser ce travail pour qu'il soit gérable.

[10.18.17]

J'aimerais apporter une petite modification à la question que vous m'aviez posée. Je ne crois pas avoir déjà dit - et, si je l'ai dit, je me suis mal exprimé - de dire que toute la paperasse du Parti allait à 870.

J'ai… si tout allait à 870, je veux dire ce bâtiment aurait été enterré sous des tonnes de papiers et personne n'"irait"…

C'est-à-dire: les documents qui étaient adressés à 870 étaient envoyés à 870. Il y avait beaucoup de documents qui étaient envoyés à 870, mais pas tous les documents… vous aviez dit, je pense, "tous les documents concernant le Parti passaient par 870", ce n'est pas une expression que j'utiliserais.

Mais je ne… je ne peux pas vous en dire plus.

Q. Oui, j'avais dit cela pour respecter le sens de la phrase que vous aviez prononcée à l'audience du 18 juillet, vous aviez parlé

1 même des poumons du Parti, mais c'était peut-être une phrase trop
2 générale, j'en conviens.
3 Vous avez également exprimé à cette barre l'idée que Khieu
4 Samphan aurait succédé à Doeun à la tête de ce qui est décrit ici
5 comme le bureau politique de 870 et je voudrais vous demander si…
6 quelles sont vos sources? Quels sont les éléments de preuve
7 tangibles que vous avez ou à quoi vous renvoyez pour exprimer
8 cette opinion?
9 [10.20.01]
10 R. Je peux vous dire que je l'ai lu dans plusieurs endroits.
11 C'est peut-être un peu vague comme réponse mais je ne… quant à un
12 document ou une preuve concrète dans le domaine public, cette… je
13 n'ai pas de raison de dire que c'est faux.
14 Une des raisons de dire que c'est faux, c'est que votre client
15 l'a nié, donc, c'est une preuve qu'il "faille" considérer, c'est
16 certain.
17 Et il faudra trancher, mais ce n'est pas quelque chose que j'ai…
18 sur laquelle je me suis penché récemment.
19 Q. J'ai une question de curiosité, et vous me direz peut-être si
20 elle est mal placée, mais j'ai remarqué que la semaine dernière,
21 à un moment donné, à propos du Bureau 870, sur lequel vous étiez
22 interrogé, vous avez en quelque sorte refusé de vous prononcer
23 sur les travaux de M. Stephen Heder.
24 Et je voulais vous demander de l'expliquer peut-être: pourquoi ce
25 refus?

R. Je ne crois pas avoir refusé de parler, au contraire, j'ai parlé de son travail.
Je ne crois pas qu'il soit exact de dire que j'ai refusé de me prononcer sur son travail.
[10.21.47]
Bon, il est possible que j'aie fondé certaines de mes opinions là-dessus, sur ce qu'il a écrit. Bon, d'autres personnes l'ont écrit indépendamment.
Mais c'est certain, Steve Heder était une de mes sources… que Khieu Samphan avait occupé ce poste. Et les documents qu'il a utilisés, je n'ai pas été en mesure de vérifier. C'était son travail, que j'ai accepté sur… sur sa (inintelligible)…
Q. Je voudrais maintenant changer de thème et vous poser une question relative à une réponse que vous avez faite au sujet de la chaîne des informations qui remontaient depuis S-21 jusqu'au sommet de la pyramide du Kampuchéa démocratique.
Et, lorsque vous avez été interrogé sur cette question, vous avez d'abord rappelé la déclaration de Duch à son procès indiquant qu'il ne rendait compte de ses activités qu'à Son Sen et puis ensuite vous avez déclaré, et là je cite votre réponse du 18 juillet 2012 dans l'après-midi, entre 15h21 et 15h23:
"Son Sen - je cite donc - estimait que S-21 était suffisamment important pour en référer aux autres membres du Centre du Parti."
Fin de la citation.
[10.23.38]

Et je voulais vous demandez si, dans le cadre de vos recherches, vous avez découvert, rencontré, eu à étudier le moindre document d'époque qui aurait démontré sans doute possible que M. Khieu Samphan avait reçu de Son Sen des informations venant de S-21?

R. Non, je n'ai jamais vu quelque lien…

Une fois de plus, dans l'interprétation, j'ai entendu le 10 juillet. J'imagine vous avez dit le 20 juillet?

L'interprète a dit que j'étais… bon, le 10, moi, j'étais en Australie. Donc… c'est… évidemment, je n'ai pas dit le 10.

Bon, je… je n'essaie pas de faire des blagues, mais, non, je n'ai pas vu de document me poussant à penser à un tel lien.

[10.24.31]

Q. Alors, pour le transcript, je faisais référence au premier jour d'audience, le 18 juillet.

Alors, ma question suivante concerne le 19 juillet, la deuxième journée d'audience. On vous a déjà un petit peu interrogé sur cette réponse que vous avez donnée.

Je veux parler là du passage où vous avez déclaré, je vous cite, c'est la page 29-30, vers 10h04, de la version française, ouvrez les guillemets:

"Il me semble que la période de la fin des années 60 dans la jungle correspond davantage à un temps de préparation des politiques qu'ils appliqueraient lors de leur accession au pouvoir plutôt qu'à la nécessité d'échapper à la police de Sihanouk."

Et en fait j'ai un petit peu de mal à comprendre cette déclaration que vous avez faite, et je la comprends d'autant moins quand je la rapproche de ce que vous avez dit ensuite. C'est à dire que vous avez par la suite dit à cette barre que… rappelé que grâce à leur fuite dans la jungle les dirigeants du PCK avaient tous échappé aux geôles du roi.

Et puis vous avez également rappelé à cette barre que… vous avez parlé de la répression du soulèvement de Samlaut et vous avez même dit hier que si elle n'avait pas été aussi sévère Khieu Samphan n'aurait pas pris le maquis. Et je cherche juste à comprendre ce qui m'apparaît comme une contradiction.

[10.26.35]

Est-ce que vous contestez ou vous revenez sur la sévérité de la répression des soulèvements de Samlaut et puis ensuite sur les menaces dont a pu faire l'objet M. Khieu Samphan et qui ont entraîné son départ de Phnom Penh ou est-ce que c'est une mauvaise interprétation de ma part?

R. Tout à fait, j'ai relu certains de mes documents après cette session et "il" me fait souvenir qu'en fait… que Sihanouk avait accusé Khieu Samphan d'avoir même organisé ou encouragé les… "à" la rébellion de Samlaut et qu'une… un délit de trahison…

Je ne peux pas parler au nom de Khieu Samphan, mais c'est un peu… enfin, cela fait peur et cela au moins aurait été sanctionné par une… par de la prison.

Donc le simple fait de le suggérer, je pense, aurait forcé… je

pense que Khieu Samphan aurait préféré rester à Phnom Penh et faire son travail… et donc un peu contre son gré… mais d'un point de vue rationnel Khieu Samphan aurait dû prendre le maquis.

[10.27.50]

Q. Toujours sur cette période, dans votre livre "Tragedy of Cambodian History", qui porte la cote D108/50/1.75 en anglais, puisqu'il n'y a pas de traduction en khmer, page 167, ERN 00193250, vous évoquez le recueillement de 15000 étudiants dans la province de Kandal et le fait que ces étudiants pensent que Khieu Samphan est décédé.

Et ma question porte sur le fait de savoir si… cette situation aurait-elle pu dans votre esprit inciter Pol Pot, par exemple, à instrumentaliser la popularité de Khieu Samphan?

R. Je ne serais pas d'accord avec une telle supposition. J'ai dit, je ne me souviens plus… c'était quel jour, mais j'ai dit que Khieu Samphan dans cette période - du moins dans son district électoral - était un des peu… des quelques membres de l'Assemblée qui visitaient d'ailleurs sa circonscription et qui était intéressé à répondre aux besoins et aux problèmes dans la circonscription.

C'était ses électeurs, et c'était… et, après la période khmère rouge, ces gens ont toujours dit que c'était un député loyal et que c'était inhabituel.

Donc, la manifestation, je ne pense pas… avait été organisée par le PCK, et de toute façon le PCK était au Ratanakiri à l'époque.

Et je ne crois pas qu'ils aient envoyé des télégrammes à quelqu'un.

Et je ne vois pas qui à Kandal dans les rangs du Parti aurait été en mesure de mobiliser 15000 étudiants avec une… une nouvelle fausse mais possible que Khieu Samphan avait été tué.

[10.30.29]

Et des personnes ont disparu sous Sihanouk, tout comme ils disparaissaient sous les Khmers rouges. Personne n'a jamais reconnu qu'ils "étaient" arrêtés, jugés, emprisonnés et tués. Ils disparaissaient, c'est tout. Sa disparition aurait choqué son électorat, et donc, une manifestation en sa faveur, je ne vois exactement comment c'est… cela se serait produit.

Et "le" longue histoire de la relation entre Pol Pot et Khieu Samphan n'a jamais… on n'a jamais pensé que Pol Pot aurait cherché à saboter la popularité de Khieu Samphan. Sinahouk (phon.) n'était… pas du tout la popularité de Khieu Samphan.

[10.31.14]

Enfin, écoutez, non, je ne pourrais pas parler en son nom.

Voilà ma réponse.

Q. En fait, vous répondez précisément aux questions que je vous pose et vous avez parfaitement raison. C'est moi qui me suis peut-être mal expliqué.

Je ne vous demandais pas et je ne prétendais d'ailleurs pas que la révolte ou plutôt, pardon, le recueillement de ces 15000 étudiants dans la province de Kandal avait été manipulé par le

Parti, ce n'était pas l'objet de ma question.
Je demandais si – c'était juste pour moi un exemple en fait de la popularité de Khieu Samphan que je vous donnais… et je voulais vous demander de rebondir sur l'enjeu à cette époque que pouvait représenter la popularité de Khieu Samphan.
C'était plutôt là-dessus, donc, avec une prise de distance par rapport à l'illustration que j'en donnais à Kandal: est-ce que la popularité de Khieu Samphan à cette époque pouvait intéresser, dans une perspective politique, les Khmers rouges?
R. Absolument.
Le comportement des trois fantômes, avant qu'ils ne deviennent fantômes, était très utile pour le Parti.
À mon avis, ces personnes étaient sous la… l'autorité du Parti, qui leur disait: "Restez dans le domaine public, ne vous cachez pas".
Je pense que cela faisait plaisir à l'autorité du Parti, mais la question de faire plaisir n'est pas un terme utilisé par le régime. Je pense qu'on était satisfait de leur travail.
Quant à savoir ce qui s'est passé par la suite, "il" était inattendu, mais Khieu Samphan était terrifié par le langage employé par Sihanouk et il se disait que s'il restait sur place il serait emprisonné.
[10.33.38]
Pour écrire ce livre, j'ai interviewé un officiel français proche de Sihanouk à l'époque qui m'a indiqué avoir reçu la visite de

Khieu Samphan il y a… quelques jours avant son départ, et ils étaient amis, et ils sont venus lui dire au revoir en lui disant: "Je regrette mon ami, je vais devoir partir."

Et la personne que j'ai interviewée me décrivait ce moment comme étant un moment triste. Donc, ce Français estimait que le travail de Khieu Samphan était tout à fait honorable, ce n'était un membre "d'un" parti communiste quelconque.

[10.34.23]

Q. Mais justement, Monsieur Chandler, à cette époque, il n'était pas membre du Parti communiste, et c'est ça qui m'étonne dans votre réponse, c'est que vous décrivez Khieu Samphan comme quelqu'un qui effectue un travail pour le Parti, comme quelqu'un dont on est satisfait du travail.

Et moi je suis un peu étonné par cette description que vous donnez et je vous demande sur quelles sources vous fondez une telle analyse?

M. LE PRÉSIDENT:

Professeur Chandler, veuillez ne pas répondre.

Le coprocureur demande la parole.

M. ABDULHAK:

Nous avons souhaité laisser le temps à notre confrère de poser ses questions et donc nous ne nous sommes pas opposés à d'autres questions orientées, mais, là, nous avons ici un exemple flagrant de l'équipe de défense… qui témoigne concernant le fait que Khieu Samphan était ou n'était pas membre du PCK.

(Discussion entre les juges)

[10.36.23]

M. LE PRÉSIDENT:

L'objection soulevée par le coprocureur est motivée et est retenue.

La défense de Khieu Samphan, veuillez reformuler la question.

Me VERCKEN:

Merci, Monsieur le Président.

Q. Monsieur Chandler, on m'a traduit de votre réponse que, avant le départ, le refuge, de M. Khieu Samphan pour la jungle, vous décriviez son activité comme celle de quelqu'un obéissant déjà au Parti.

Et ma question consistait à vous demander si, dans votre vision des choses et avant 1967, M. Khieu Samphan était déjà télécommandé par le Parti ou est-ce… et, si c'est le cas, pouvez-vous expliquer quels sont les éléments qui fonderaient une telle… une telle opinion?

R. C'est ce qu'on peut inférer.

Pour répondre à votre question, je n'ai pas été autorisé à répondre à votre question précédente. Vous avez dit savoir qu'il n'était pas membre du PCK.

J'aimerais connaître vos sources, parce que vous n'avez pas d'information sur son statut de membre ou pas.

[10.38.12]

Nous n'avons aucune information sur les statuts de membres, il

n'y avait pas de liste, c'était secret. Il n'y avait… les cartes de membres n'ont pas survécu. Il aurait pu être membre ou pas. Dire qu'il n'a jamais été… me paraît peu probable.

C'était un membre du Parti communiste français qui n'a jamais modifié son opinion concernant l'histoire mondiale. Il est connu pour être étroitement lié à d'autres membres du PCK.

Au lycée où il a enseigné, il est proche… il est connu pour avoir été proche des deux autres fantômes, qui, s'ils n'étaient pas membres du PCK, agissaient dans l'intérêt de ce Parti pendant leur carrière publique.

Il y a une idée qui est assez populaire et c'est une idée que je n'accepte pas pour plusieurs raisons. Il faudrait que je me réfère à mes sources, mais il… pour moi, il n'est pas réaliste de suggérer que Khieu Samphan était un gauchiste de type français, un libéral et rien de plus, ou qu'il s'était déconnecté du mouvement communiste international, qu'il avait rallié en France, et dire qu'il ne voyait aucun intérêt à être lié au mouvement à Phnom Penh.

[10.39.52]

Tous les autres membres… toutes… tous les autres qui étaient revenus de France, Son Sen, Khieu Samphan et Ieng Sary, Pol Pot, lorsqu'ils sont rentrés de France, ils étaient membres du Parti communiste français et sont devenus membres du Parti cambodgien. Dire qu'il ne l'a jamais rallié simplement parce que sa carte de membre n'existe pas me semble exagéré.

Le statut de… son statut de membre était secret. Sihanouk pensait qu'il était profondément communiste, mais il ne connaissait pas l'existence du PCK, il ne connaissait pas la structure, mais il était prêt à accuser Khieu Samphan de ce crime. Et c'est pour cela que Khieu Samphan s'est enfui.

Il a pris le maquis. Et il croise tout à fait par hasard Ta Mok. D'où sort-il? "Je ne suis pas membre du Parti." Qu'est-ce qu'il fait là?

C'est pour cela que je ne peux pas croire… il avait des connexions et il s'en est servi lorsqu'il s'est enfui. Il ne… il n'a pas… il n'est pas parti dans la jungle dans un endroit où il ne connaissait personne.

Excusez-moi si ma réponse est un peu obscure.

[10.41.13]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci, Maître. Merci, Docteur Chandler.

Nous allons suspendre l'audience pour 20 minutes et reprendre à 11 heures.

Avant de suspendre l'audience, la défense de Khieu Samphan est priée de dire à la Chambre de combien de temps "il" a besoin pour terminer sa "déposition" du témoin.

Me VERCKEN:

Je serai en mesure de répondre à votre question peut-être au retour de pause, Monsieur le Président, si ça ne vous dérange pas, pour que je revois mes questions, celles que je vais poser

ou non. Je ne peux pas vous faire cette réponse tout de suite, mais j'ai en tête…

M. LE PRÉSIDENT:

Merci, mais sachez que vous ne devez pas… vous ne pouvez pas questionner ce témoin au-delà de l'heure du déjeuner. Vous êtes prié, donc, de profiter au mieux du reste du temps qui vous est imparti, avant la pause déjeuner, pour terminer vos questions. L'huissier d'audience est donc prié d'accompagner le Dr Chandler et… le raccompagner au prétoire à 11 heures.

(Suspension de l'audience: 10h42)

(Reprise de l'audience: 11h01)

Veuillez vous asseoir. L'audience est reprise.

La défense de Khieu Samphan a maintenant la parole pour la suite de l'interrogatoire de l'expert.

Me VERCKEN:

Merci, Monsieur le Président.

Q. Monsieur Chandler, je voudrais revenir sur notre échange juste avant la pause et vous demander de commenter ce qui m'apparaît à moi comme une contradiction, c'est-à-dire que, à la fois, vous invoquez le fait que le statut de membre du Parti était quelque chose de secret, pour ne pas vous prononcer sur la date, et en même temps vous invoquez… et malgré ce secret vous décrivez M. Khieu Samphan dans la période qui précède 1967 comme œuvrant déjà pour le Parti, malgré ce secret.

Et cette contradiction, à mon sens, m'amène à vous demander sur

quelle source vous fondez cette… cette description?

[11.03.36]

M. CHANDLER:

R. Je vous remercie.

Bon, j'espère qu'il n'y a pas de contradiction. Il n'y a pas de preuve disponible pour cette appartenance secrète au Parti. Toutefois, mes affirmations qui me semblaient comme… comme ayant été membre… proviennent du parcours de sa vie, la continuité de ses loyautés, etc.

Je pourrais préciser en disant la chose suivante: il est possible qu'il était dans l'intérêt du Parti de ne pas faire entrer Khieu Samphan au sein de ses membres afin de le garder comme quelqu'un qui était sympathique à leur cause. Et on peut le voir… en voir le reflet "que" le fait qu'il n'était venu au Comité avant 71… donc, il devait être membre en 71.

Il est certain… on ne demande pas à des gens qui ne sont pas membres du Parti, de devenir membres du Comité central. Mais il est fort probable que lui et ses autres collègues en France, qui "avaient" d'ailleurs devenus membres du Parti communiste français et qui avaient travaillé ensemble dans des écoles à Phnom Penh… il me semble très peu probable qu'il aurait été le seul dans ce groupe qui ne connaissait pas l'existence du Parti communiste du Kampuchéa… et la façon dont il se comportait.

[11.05.10]

Il est possible qu'il ne soit pas allé à des réunions secrètes.

Il n'y a aucune preuve que Khieu Samphan était au congrès en 1960, et je ne crois pas que cette affirmation ait été faite, mais on continuait… le fait qu'il continuait de se réunir avec des amis à lui de Paris qui étaient tous membres du PCK, mais refusait de, lui-même, se joindre au Parti me semble impensable. (Inintelligible)…Enfin, autrement dit, il aurait dit à ses amis: "Vous, allez-y… être… soyez communistes. Je suis ami avec vous, on enseigne au même endroit, mais moi je ne peux pas."

Q. Bon, enfin, moi, je pense que nous pourrions en discuter sans fin, parce que nous sommes à mon avis en majeure partie sur le terrain de la supposition.

Donc, je ne voudrais pas que mes confrères en face bondissent si je tentais à poursuivre la discussion sur ce terrain, et je vais donc passer à une autre question qui n'est pas forcément totalement éloignée de celle-là, puisqu'elle concerne justement le… une réunion du Comité central.

Vous avez dit à cette barre que selon vous la décision d'évacuer Phnom Penh avait été prise par un Comité central qui s'était tenu en février 1975.

Vous avez dit, c'était le 19 juillet 2012, page 66 de la version française, vers 11h48: "Je pense que cela est d'ailleurs de notoriété publique… que l'on retrouve dans plusieurs sources." [11.07.11]

C'est le sens de ma question: Monsieur Chandler, quels sont les éléments tangibles qui vous permettent de… d'affirmer que cette

décision d'évacuer Phnom Penh a été prise lors d'un Comité central qui se serait tenu en février 1975?

R. Si je me souviens bien de ma déclaration, vous vous en souvenez mieux, car évidemment vous avez la transcription sous les yeux - mais j'ai moi aussi la transcription -, je fondais cette… cela en disant… sur les travaux publiés par Ben Kiernan, qui lui-même fondait ce qu'il a dit sur des interviews avec des participants à cette réunion ou qui avaient participé à une réunion plus large, pas des membres du Comité central, mais plus… car… mais plutôt des gens qui avaient participé à une réunion plus large qui avait suivi.

C'est ce "que" je me souviens, mais il est possible que je me trompe.

[11.08.37]

Q. Je suis désolé.

Je marque un temps d'arrêt parce que c'est vrai que la traduction en français n'était pas forcément très pratique pour vous demander des précisions.

Je n'ai pas bien compris ce… cette question que vous avez évoquée de… de réunion plus ou moins large. Est-ce que vous voulez bien répéter s'il vous plaît votre réponse sur ce point?

Vous avez parlez de réunion. Est-ce que vous êtes en train de parler du Comité central ou d'autre chose?

Je n'ai pas bien compris cet aspect de votre réponse.

R. Bien, c'était comme cela qu'on annonçait les décisions, pas

les réunions où les décisions étaient prises. C'est comme ça que cette… avait été décrit. Et je n'ai pas fait de recherche exactement sur cette réunion en particulier.

[11.09.40]

Q. Est-ce que vous savez que d'autres auteurs que vous - comme par exemple M. Short - n'ont pas exprimé la même opinion sur la date à laquelle une telle décision aurait été prise?

M. ABDULHAK:

Monsieur le Président, j'ai une objection.

M. LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

Monsieur le témoin, veuillez attendre avant de répondre.

M. ABDULHAK:

Une fois de plus, comme notre autre objection tout à l'heure, il s'agit d'une référence vague à l'opinion supposée d'un autre expert, sans pour autant faire référence à une source précise, et ce n'est pas utile et… ne permettra pas à M. l'expert de donner la réponse idéale pour la Chambre.

[11.10.42]

Si mon confrère veut montrer à l'expert l'analyse de Philip Short, nous n'avons aucune objection à ce que ce document soit versé à l'interface et en temps utile, mais nous ne pouvons accepter que le conseil de la défense fasse des résumés d'opinions d'autres experts dans son questionnement de l'expert qui est devant nous.

Me VERCKEN:

Oui, Monsieur le Président, écoutez, soyons sérieux, je crois nous sommes en train d'interroger un expert, quelqu'un qui s'informe sur les différentes thèses qui existent à propos des tentatives de reconstitution des faits, qui a montré depuis qu'il est à la barre qu'il est parfaitement informé des… des thèses parfois adverses qui peuvent coexister sur certains faits qui nous préoccupent.

Je veux bien donner effectivement les références de cet ouvrage de M. Short, mais je vais d'abord demander, pour simplifier, à M. Chandler s'il connaissait cette autre théorie à ce propos, et puis ça nous permettra d'avancer de façon un peu plus déliée qu'en donnant à chaque fois des kilomètres de références alors que, probablement, M. Chandler sait parfaitement de quoi nous parlons.

[11.12.14]

En tout état de cause, dans l'interface, il s'agit du document E3/9, et les références en français sont les suivantes: 00639458; en anglais: 00036199; en khmer: 00755581.

Et, pour citer précisément le passage du livre dont il s'agit, qui porte le titre "Pol Pot, anatomie d'un cauchemar", ouvrez les guillemets, je vais lire en anglais - puisque c'est écrit en anglais:

"In the autumn of…

M. LE PRÉSIDENT:

Maître, veuillez répéter l'ERN en khmer, car vous l'avez dit trop vite.

Me VERCKEN:

Bien sûr, l'ERN khmer, 00755581.

Citation:

"In the autumn… [Interprétation de l'anglais:] À l'automne de 1974, quand la décision d'évacuer Phnom Penh a été prise… [Fin de l'interprétation en anglais]".

Q. Monsieur Chandler, est-ce que vous étiez au courant de l'existence d'une autre date - il y en a peut-être d'autres d'ailleurs, certainement - et qu'en pensez-vous?

[11.14.25]

M. CHANDLER:

R. Je vous remercie.

J'ai lu le livre et j'ai sûrement lu cette page, je l'ai lu à six ans, je sais qu'il existe d'autres théories. Je veux m'assurer d'abord de lire la référence… que c'était ce débat entre 74 et 75, une décision prise… j'aurais besoin des notes de bas de pages. Il faut que je vérifie la note de bas de page, et, si j'avais eu cette question à l'avance quand j'étais en Australie, j'aurais pu y répondre.

Bref, je suis conscient qu'il existe différentes opinions et je connais les opinions de Short, oui, et sur ce point en particulier aussi.

[11.15.30]

Q. Je voudrais vous demander à propos de… toujours de l'évacuation de Phnom Penh si, d'après vos connaissances et puisque vous y avez fait référence je crois dans votre déposition, à leur échelle, les évacuations qui avaient précédé 1975 avaient causé des pertes aussi importantes que celle dont on dit qui est… elle a été causé par l'évacuation de Phnom Penh. Est-ce que, à votre point de vue, et je vous demanderais à ce moment-là de… de le fonder, les évacuations qui ont précédé Phnom… qui ont précédé 1975 étaient des avertissements évidents du point de vue de la faisabilité ou pas d'une telle mesure?

R. Bon, la première partie de votre question, il n'y a aucune façon… que ces évacuations auraient pu être beaucoup plus sévères, car l'échelle était beaucoup plus petite que… les villes de Oudong et Kratié étaient beaucoup plus petites que Phnom Penh. Je pense qu'il y a beaucoup d'interviews qui sont disponibles sur la façon dont ces gens ont été traités.

Il est impossible pour moi de dire si cela faisait partie d'une politique générale déjà prise ou déjà conçue, mais, pour ce qui est de ces événements… de ces évacuations d'avant 1975, je dirais que c'était… ce n'était pas dans l'intérêt de la force envahissante… enfin, ce… traditionnellement, de prendre une ville et ensuite de se retirer et de laisser la population vaquer à ses affaires.

La population de Oudong a été retirée de Oudong justement… enfin, je ne dirais pas précisément, mais on dirait qu'elle "se"

cherchait à priver le régime de Lon Nol des ressources humaines.
[11.18.01]
À Kratié, je ne connais pas aussi bien les détails. Je ne pense pas qu'il y ait eu autant de souffrances causées qu'à Oudong, qui était une évacuation à plus grande échelle.
Q. Donc, si je comprends bien votre réponse, pour ce qui concerne Oudong, il s'agissait davantage d'une étape dans un processus de conquête du pouvoir: c'est bien ce que vous avez dit?
R. Oui, mais tout ce qu'ils ont fait pendant la guerre civile était une étape, plus, vers une prise du pouvoir, et c'en était une.
Q. Dans votre biographie de Pol Pot…
Alors, je vais faire une citation, donc, je vais donner le numéro de page, c'est le numéro 60, E3/17.
ERN en anglais: 00392974; en khmer: 00821724.
Vous avez écrit que les Vietnamiens avaient, au début des années 60, conseillé aux Cambodgiens de poursuivre la lutte sur un seul plan politique, ce qui, je vous cite, "était suicidaire".
Et est-ce que vous pourriez nous expliquer en quoi poursuivre la seule lutte politique était suicidaire à ce moment-là, selon votre point de vue?
[11.20.16]
R. Non, maintenir la lutte politique n'était pas suicidaire, mais de dire aux communistes cambodgiens qu'ils ne pouvaient pas prendre les armes alors qu'ils étaient opprimés… alors que

c'était le cas dans les années 60… signifiait qu'ils leur donnaient une recette… soit de se taire ou de se faire tuer.
Et les documents qui… les documents montrent que les Khmers rouges n'étaient pas du tout contents de cela.
Ce que les Vietnamiens voulaient au Cambodge à l'époque, c'était que la… la lutte politique se maintienne contre Sihanouk et ils ne… on… rien ne devait être fait qui vienne miner l'alliance informelle de Sihanouk avec les Vietnamiens… et qui pourrait être minée exactement comme elle l'a été en 1969 et 70, quand les Khmers rouges ont pris les armes contre le régime de Sihanouk, avant le coup d'État.
[11.21.14]
Ça avait été interprété par Sihanouk, qui croyait qu'ils étaient encore… recevaient les instructions des Vietnamiens. Ce n'était pas nécessairement le cas. Donc, ça "doit" être une trahison de la part des Vietnamiens… de cette politique qu'il avait… cette entente qu'il avait avec eux.
Donc, il était dans l'intérêt des Vietnamiens de ne pas avoir lutte armée contre Sihanouk et c'était un suicide, car cela ne donnait pas au mouvement communiste la possibilité de se défendre contre une agression.
Q. Je vous remercie, Monsieur Chandler.
Monsieur le Président, j'en ai terminé avec mes questions.
(Discussion entre les juges)
[11.22.25]

M. LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie, Maître.

Voilà qui met fin à la comparution du professeur David Chandler.

David Chandler, au nom de la Chambre de première instance, j'aimerais vous remercier chaleureusement d'avoir pris de votre temps précieux pour venir déposer à titre d'expert devant nous… nous dans cette procédure au cours des six derniers jours.

Votre déposition est une contribution… votre déposition est une contribution importante à la manifestation de la vérité.

Nous vous souhaitons bonne chance et bon retour chez vous.

Vous êtes remercié.

Huissier d'audience, veuillez coordonner avec la Section d'appui aux témoins et aux experts.

Vous avez la parole, Monsieur l'expert.

M. CHANDLER:

Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie de vos bons mots de remerciement.

Et, même si cela n'a pas semblé être le cas à plusieurs, ça a été une expérience très intéressante pour moi.

Et j'aimerais dire, pour mémoire, j'aimerais expliquer ma gratitude envers la Chambre pour m'avoir invité.

J'aimerais aussi exprimer ma reconnaissance au personnel de soutien du tribunal pour m'avoir beaucoup aidé et pour la coordination.

Et j'aimerais aussi exprimer ma gratitude envers les avocats de

la défense, de l'Accusation et des parties civiles pour avoir travaillé très fort à me poser des questions intéressantes et utiles, je l'espère, aux fins de l'histoire et tant pour vos délibérations.

[11.24.14]

Pour conclure, j'aimerais remercier chaleureusement tous ceux qui ont travaillé avec moi au cours des cinq jours et demi de ma comparution, même s'il pourrait sembler que je n'en ai pas… si parfois il semblait que je ne l'appréciais pas.

M. LE PRÉSIDENT:

Le moment est opportun pour prendre la pause déjeuner.

Nous allons donc lever l'audience. Nous reprendrons à 13h30 cet après-midi.

Soyez informés qu'à partir de 13h30, nous allons entendre la déposition du témoin TCW-564, qui attend d'être appelé à comparaître.

La parole est à la Défense.

[11.25.11]

Me PAUW:

Merci, Monsieur le Président.

Notre client, Nuon Chea, aimerait pouvoir suivre les débats depuis la cellule de détention temporaire cet après-midi. Il souffre d'un manque de concentration, il a un mal de tête et a mal au dos.

D'après vos instructions, nous avons préparé le document de

renonciation idoine.

M. LE PRÉSIDENT:

La Chambre est saisie d'une demande de Nuon Chea présentée par sa défense, demande par laquelle il exprime le souhait de pouvoir suivre les débats depuis la cellule de détention temporaire, donc à distance, par moyens audiovisuels pour le reste de l'après-midi. Il cite… mal de dos et un mal de tête et ses difficultés de concentration pour justifier cette demande.

La Défense doit remettre le document de renonciation, document par lequel l'accusé renonce à participer directement à l'audience dans le prétoire.

[11.26.36]

La Chambre fait droit à la demande que l'accusé a présentée par le truchement de sa défense, demande par laquelle l'accusé souhaite suivre les débats depuis la cellule de détention temporaire du tribunal cet après-midi.

La Défense doit remettre immédiatement le document de renonciation à la Chambre, document portant la signature ou l'empreinte digitale.

La Chambre enjoint maintenant les services techniques d'assurer le lien audiovisuel entre le prétoire et la cellule de détention temporaire de sorte à ce que Nuon Chea puisse suivre les débats à distance cet après-midi.

Gardes de sécurité, veuillez conduire les deux accusés aux cellules de détention du tribunal pendant la pause déjeuner.

Cet après-midi, veuillez laisser Nuon Chea dans la cellule de détention temporaire.

L'audience est interrompue.

(Suspension de l'audience: 11h27)

(Reprise de l'audience: 13h33)

Veuillez vous asseoir. L'audience est reprise.

Comme la Chambre l'a indiqué aux parties et au public ce matin, nous allons cet après-midi entendre un témoin dont le pseudonyme est TCW-564.

Si les parties n'ont aucune observation à soulever avant de faire comparaître le témoin, nous irons de l'avant.

Maître Karnavas?

[13.34.23]

Me KARNAVAS:

Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Juges.

Bonjour à tous et toutes au prétoire et aux alentours.

Avant de faire entrer le témoin, je souhaite porter à l'attention de la Cour et à l'attention de l'Accusation une… une… quelque chose à propos de ce témoin pour voir quelle sera notre marche à suivre compte tenu de certaines irrégularités.

Il y a deux procès-verbaux de cette personne… d'audition de cette personne devant les cojuges d'instruction… le second du 21 septembre 2008.

Comme on le sait, la pratique dans le tribunal est d'avoir un long entretien ou une longue audition devant les cojuges

d'instruction, puis on procède à un résumé, et ce procès… ce résumé devient le procès-verbal.

Parfois, le résumé peut être de quelques pages même si les discussions ont duré pendant des heures.

Dans le cas en l'espèce, la deuxième déclaration, il s'agit du document E3/63, qui était avant D107/3, l'entretien commence à 9 heures du matin et prend fin à 11 heures. Il s'agit d'un entretien qui a duré deux heures.

Nous faisons preuve de diligence raisonnable et nous allons donc… nous avons donc écouté l'enregistrement pour voir s'il cadre avec le résumé qui en a été fait et pour voir s'il y avait des lacunes.

[13.36.20]

Dans ce cas-ci, mes collègues, Me Ang Udom et So Mosseny, qui sont tous deux des avocats, ont écouté l'enregistrement. Il semblerait que le témoin lisait des réponses. Il ne s'agissait donc pas d'une conversation. On lisait une question et la réponse était lue, elle aussi.

Nous avons donc demandé à ce que tout… tout l'entretien soit transcrit et traduit en anglais. Et ce que l'on peut voir en khmer et en anglais est que le procès-verbal est une version exacte de ce qu'il y a sur l'enregistrement pour le premier entretien.

[13.37.13]

Pour ce qui est du deuxième entretien… bon, après l'introduction,

ça dure à peu près quatre pages, les noms, etc. Donc, dans une discussion de deux heures… seul un enregistrement de 10 à 12 minutes et quatre pages de transcription.

Et que s'est-il passé pendant les 48 autres minutes? A-t-on remis les réponses au témoin qu'il a ensuite lues à voix haute quand on lui posait une question?

Ce n'est peut-être pas la pratique dans d'autres tribunaux ailleurs dans le monde, mais il me semblerait que si l'on mène un entretien il faut que ce soit des questions et des réponses… plutôt que de simplement lire des réponses préparées, à moins que l'on ait déjà… que l'on ait donné au témoin les questions à l'avance, il les a lues, puis a préparé ses réponses, et les a relues à voix haute aux fins de la transcription de son entretien, mais il nous semblerait qu'il "s'agisse" d'une irrégularité.

Nous avons, comme vous vous souviendrez, eu un autre témoin qui a comparu devant cette Chambre qui avait été entendu, et ce n'est que pendant sa déposition, pendant sa comparution, que l'on se "soit" rendu compte qu'avant l'enregistrement il y avait eu aussi une rencontre, pendant huit heures, où on lui avait montré des documents, et ensuite il a été… le jour suivant était enregistré sans aucune mention de l'entretien de la veille.

[13.38.52]

Nous sommes d'avis qu'il "faille" apporter plus de précisions sur cette situation.

Cette transcription nous est arrivée à 13h10, donc, je soulève ce point le plus rapidement possible, dès que j'en ai l'occasion et, bien sûr, je laisse entre vos mains la façon de procéder.

Et peut-être souhaitez-vous demander au témoin comment on en est arrivé là ou laisser les parties le soin de poser des questions là-dessus?

Mais je le soulève tout de suite pour qu'il n'y ait pas de doute du point de vue de la Chambre que nous avons essayé de profiter d'un avantage indu. C'est pourquoi je soulève cela le plus rapidement possible.

Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une irrégularité et nous allons en parler. Et je présume que l'Accusation voudra faire la même chose, car l'Accusation va sûrement se fonder sur le deuxième… la deuxième audition comme la première pour rafraîchir la mémoire du témoin.

Je vous remercie.

[13.40.12]

M. LE PRÉSIDENT:

L'Accusation, vous avez la parole.

M. LYSAK:

Merci, Monsieur le Président.

Et je remercie le conseil de soulever ce point maintenant. Je pense que c'est légèrement prématuré, mais je comprends très bien ce qu'il dit.

J'ai lu la transcription quand la version française a été mise

dans les notifications. Ça semblait être conforme au procès-verbal.

Si l'entrevue enregistrée est conforme à son procès-verbal… je voulais dire, nous allons poser des questions à ce témoin et, s'il y a des problèmes, ils surviendront lors de sa déposition. Je suis certain qu'il n'y en aura pas, mais j'apprécie que la Défense nous exprime sa position.

Et si la Chambre souhaite explorer cela, c'est certainement possible. Je pense, toutefois, que nous devrions aller de l'avant avec l'interrogatoire du témoin. Et c'est pourquoi nous avons fait venir le témoin au prétoire. Nous verrons quelle est sa déposition aujourd'hui.

(Discussion entre les juges)

[13.50.54]

M. LE PRÉSIDENT:

La Chambre a entendu les observations de la Défense quant à la procédure de l'élaboration du procès-verbal pendant l'instruction.

Afin d'apporter des précisions sur cette question et compte tenu du fait que le témoin est au tribunal, la Chambre invite le témoin au prétoire pour répondre à des questions sur cette procédure, comme l'a soulevée la défense de Ieng Sary, la procédure par laquelle le procès-verbal avait été consigné dans le cadre de l'instruction.

Huissier d'audience, veuillez faire entrer dans le prétoire le

témoin TCW-564 ainsi que son conseil.

(M. Rochoem Ton est introduit dans le prétoire)

[13.53.34]

INTERROGATOIRE

PAR M. LE PRÉSIDENT:

Bonjour, Monsieur le témoin.

La… l'huissier d'audience vous a expliqué que les parties allaient vous poser des questions. Vous devez d'abord attendre la question. Une fois que la question a été posée, veuillez attendre que s'allume le voyant rouge sur votre micro pour répondre. Ainsi, vos propos seront enregistrés, les interprètes les entendront et pourront faire la traduction simultanée de ce que vous dites.

Q. Pouvez-vous nous dire comment vous vous appelez officiellement?

M. ROCHOEM TON:

Bonjour, Monsieur le Président.

R. Je m'appelle Rochoem Ton. J'ai aussi… aussi un autre nom: Phy Phuon, et mon alias est Vicheam.

Q. Connaissez-vous la langue khmère?

R. Je peux lire et écrire un peu, mais pas très bien.

Q. Pouvez-vous épeler votre nom? Le premier que vous nous avez donné.

R. Je m'appelle Rochoem Ton. Et le deuxième nom est Phy Phuon.

[13.56.04]

Q. Pouvez-vous nous dire comment vous épelez votre nom?

Rochoem Ton, comment l'épelez-vous?

Veuillez attendre que votre micro s'allume pour répondre. La lumière rouge signifie que votre micro est allumé.

L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

Le témoin épelle maintenant son nom en alphabet khmer.

M. LE PRÉSIDENT:

Merci.

Q. Monsieur Rochoem Ton, comment vous… quel âge avez-vous?

M. ROCHOEM TON:

R. J'ai 65 ans.

Q. Où habitez-vous?

R. Je suis actuellement domicilié au village de Doung, commune de Malai, district de Malai, province de Banteay Meanchey.

Q. Quelle est votre profession actuelle?

R. Je suis agriculteur. Je cultive le riz.

[13.57.48]

Q. Comment s'appelle votre père?

R. Mon père s'appelle Pa Tout Kvek.

Q. Pourriez-vous répéter le nom de votre père lentement?

R. Il s'appelle Pa Tout Kvek.

Q. Et comment s'appelle votre mère?

R. Elle s'appelle Ros Chambech.

Q. Comment s'appelle votre épouse?

R. Elle s'appelle Sreng Kim Ly.

Q. Combien d'enfants avez-vous?

R. J'ai quatre enfants.

[13.59.16]

Q. Pouvez-vous dire à la Cour où vous êtes né?

R. Je suis né au village de Ket, sous-district de Ta Lav, district de Andoung Pech, province du Ratanakiri.

Q. Est-ce la commune de Andoung Pech ou de Andoung Meas?

R. Avant, c'était connu sous le nom de Andoung Pech, maintenant, c'est connu sous le nom de Andoung Meas.

Q. Quelle est votre origine ethnique?

R. Je suis jarai.

Q. Merci, Monsieur Rochoem Ton.

Selon le rapport du greffier de la Chambre, comme il a été indiqué hier donc, vous n'avez aucun lien de parenté ou par alliance avec l'une quelconque des parties à la procédure, y compris les parties civiles et les accusés: est-ce exact?

R. Oui, c'est exact.

[14.01.01]

Q. Ce matin, le greffier nous a signalé que vous avez déjà prêté serment: est-ce exact?

R. Oui.

Q. Merci.

Vous êtes témoin devant la Chambre et, en tant que tel, la Chambre souhaite vous informer de vos droits.

En tant que témoin, vous avez le droit de refuser de répondre à

des questions qui pourraient vous amener à vous auto-incriminer.
Vous disposez donc du droit à… de vous protéger contre
l'auto-incrimination.
En tant que témoin, vous avez l'obligation de témoigner et de
répondre aux questions qui vous sont posées par la Chambre et par
les parties, à l'exception de réponses qui seraient
auto-incriminantes.
En tant que témoin, vous devez dire à la Chambre ce que vous avez
vu et ce dont vous avez été témoin concernant les événements et
les faits soulevés par les juges et les parties.
Et vous devez dire la vérité et rien que la vérité.
Comprenez-vous?
[14.03.06]
R. Oui, je le comprends, Monsieur le Juge.
Q. Merci.
Question suivante: avez-vous jamais participé à des entretiens
avec des représentants du bureau des cojuges d'instruction ces
dernières années, ces deux dernières années?
R. Oui.
Q Je vais vous poser des questions concernant les entretiens
auxquels vous avez participé avec des personnes représentant le
bureau des cojuges d'instruction de "la" CETC. Mes questions ne
concernent aucun autre entretien.
Avez-vous jamais été interviewé par des personnes du bureau des
cojuges d'instruction et à combien de reprises?

R. J'ai été interviewé à deux reprises.

[14.04.37]

Q. D'après vos souvenirs, à quel moment a eu lieu le premier entretien et à quel endroit?

R. Ma première audition a eu lieu dans la commune de Malai, dans la province de Banteay Meanchey.

Q. Vous rappelez-vous de la date?

R. C'était en 2007.

Q. Et quand a eu lieu la deuxième audition et à quel endroit?

R. La deuxième audition a eu lieu à mon domicile, en 2008, en septembre 2008, me semble-t-il.

Q. Merci.

Avant de venir ici, avez-vous jamais vu ou lu le procès-verbal des auditions… de vos auditions avec les représentants du bureau des cojuges d'instruction, ces deux auditions dont vous venez de parler?

R. Oui, j'ai lu les procès-verbaux à plusieurs reprises, mais je ne me rappelle pas des détails.

[14.06.40]

Q. Merci.

D'après vos connaissances et vos souvenirs, est-ce que les procès-verbaux d'audition correspondent à ce que vous avez répondu aux représentants des cojuges d'instruction qui vous ont entendu à votre domicile à Malai?

R. J'ai observé que ces procès-verbaux reflètent ce que je leur

ai dit lors de ces deux auditions.

Q. Pendant ces auditions, si vous vous en souvenez, comment avez-vous été interrogé?

Par exemple, vous a-t-on posé des questions à… auxquelles vous avez ensuite répondu ou vous a-t-on donné des réponses écrites à lire?

R. Je leur ai dit ce que j'avais vu et ce dont j'avais été témoin depuis le début, à partir de 1967.

Q. Pendant cette interrogation, est-ce que l'on vous posait une question, ensuite vous répondiez à cette question, ensuite on vous posait une autre question, puis réponse, et ainsi de suite: est-ce la procédure qui a été suivie?

R. Des questions ont été posées, des réponses ont été données. On m'a posé des questions et j'ai répondu aux questions qui m'ont été posées.

[14.09.34]

Q. Merci.

Que s'est-il passé avant de conclure ces auditions? Pouvez-vous dire à la Chambre le déroulement ou la procédure qui s'est déroulée à la fin des auditions, d'après vos souvenirs?

R. Après l'échange de questions et de réponses, à la fin, on m'a relu les documents. Après avoir entendu lecture des documents et une fois que j'ai été d'accord, j'ai apposé mon empreinte digitale sur les documents.

Q. Merci.

Est-ce que vous l'avez fait à deux reprises ou à une seule reprise?

R. Je l'ai fait à deux reprises, pour les deux auditions.

Q. Vous rappelez-vous le déroulement… ou savez-vous si le procès-verbal de votre audition a été conservé?

R. Oui, en effet, les auditions étaient enregistrées. Cependant, l'enregistrement de mon audition… je n'ai pas pu écouter l'enregistrement de mon audition.

[14.11.39]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci.

Est-ce que mes confrères les juges ont d'autres questions à poser au témoin?

Pendant votre déposition, vous serez assisté de votre avocat. Cet avocat a été désigné pour vous porter assistance et a été nommé par la Section d'appui aux témoins. Il est là pour vous assister et s'assurer que vos propos ne soient pas auto-incriminants. Il est là pour vous protéger contre l'auto-incrimination pendant votre déposition, sauf si vous choisissez de le faire.

Donc, vous êtes assisté d'un avocat, son rôle est de vous aider à vous abstenir d'auto-incrimination, mais si vous souhaitez néanmoins vous prononcer vous pouvez le faire.

D'après… conformément à la règle du Règlement intérieur 91 bis concernant l'interrogation du témoin, la Chambre cède la parole à l'Accusation, qui pourra interroger M. Rochoem Ton.

[14.13.33]

INTERROGATOIRE

PAR M. SENG BUNKHEANG:

Merci, Monsieur le Président, bonjour. Bonjour aux parties et au témoin.

Monsieur Rochoem Ton, j'aimerais vous poser un certain nombre de questions. Ma première question concerne les premiers jours de la période où vous avez rallié la révolution.

Q. À quel moment avez-vous rallié la révolution et pour quelles raisons?

M. ROCHOEM TON:

R. J'ai rejoint la révolution le 24 août 1973 pour les motifs suivants: mon beau-frère m'a informé que nous, en tant que membres d'une minorité, "devaient" saisir cette opportunité de rejoindre la révolution.

J'ai consulté mes parents à ce sujet et mes parents m'ont autorisé à rejoindre la révolution en 1963, et j'ai donc décidé, sans hésitation, de le faire.

[14.15.55]

Q. Merci.

Après avoir rallié la révolution, êtes-vous devenu membre du PCK ou de la Ligue de jeunesse, par exemple?

R. J'ai donc rejoint la révolution en 1963. En 1968, j'ai… je suis devenu membre de la Ligue de jeunesse. En 1971, je suis devenu membre du Parti.

Q. Qui vous a fait entrer au Parti?
R. Mes frères, qui avaient remarqué mes bonnes performances… et, grâce à celles-ci, j'ai pu rejoindre la Ligue de jeunesse et, par la suite, devenir membre du Parti.
Q. Vous avez dit "vos frères", que vos frères vous avaient fait entrer au Parti. Mais qui étaient ces frères que vous mentionnez?
R. Ils sont décédés.
Frère Man, qui est décédé, était l'un des frères qui m'a fait entrer au Parti. Il est décédé en 1974.
Frère So Hong m'a aidé à devenir membre du Parti en 1971.
Q. Vous souvenez-vous des rôles qu'occupaient Frère Man ou Hong?
R. J'appelle Man Frère Man. Il était le secrétaire du secteur de la province de Preah Vihear, et Frère So Hong m'a permis de devenir membre du Parti parce qu'il travaillait à mes côtés pendant un certain temps. Il occupait… il avait un niveau supérieur, il m'a orienté, il m'a guidé et permis de devenir membre du Parti.
[14.19.49]
Q. Merci.
Au moment où vous êtes devenu membre du Parti, avez-vous jamais participé à des séances politiques ou des séances d'étude où les lignes du Parti vous ont été présentées?
R. Oui, j'ai participé à des séances pendant que je participais à la révolution. Le Frère Man nous enseignait les politiques de la révolution, comment aimer le peuple, comment servir le peuple et

la révolution. Les autres Frères nous apprenaient la même chose.

Q. Vous dites que d'autres frères ont également donné des cours pendant ces séances d'étude: qui étaient ces frères?

M. LE PRÉSIDENT:

Le témoin est prié d'attendre quelques instants avant de répondre et d'attendre que le voyant rouge s'allume sur son micro.

Vous pouvez poursuivre.

[14.21.32]

M. ROCHOEM TON:

R. C'est le frère Man qui m'a appris. Je suis resté à ses côtés. Il y avait également le frère Yem (phon.), qui venait de Kratie, et lorsqu'il se rendait dans le Ratanakiri c'était pour donner des cours. Il y avait le frère que j'appelle l'Oncle numéro 1, Pol Pot, qui a également enseigné. L'Oncle Ieng Sary et son épouse m'ont également enseigné.

M. SENG BUNKHEANG:

Q. Merci.

Avez-vous jamais participé à des séances d'étude auxquelles M. Nuon Chea intervenait et donnait des cours?

R. Oui, Nuon Chea et Khieu Samphan étaient déjà… étaient également présents à ces séances auxquelles j'ai participé.

[14.23.06]

Q. Vous avez dit que Nuon Chea et Khieu Samphan ont participé aux séances d'étude. Étaient-ils présents en tant qu'étudiants ou en tant qu'orateurs?

R. C'était des enseignants qui nous formaient pendant ces séances.

Q. Vous souvenez-vous de ces séances d'étude: où avaient-elles lieu et à quel moment?

R. Les séances d'étude où intervenait le frère Man avaient lieu au bord de la rivière Ou Kab pendant trois journées. Plus tard, il y a eu d'autres séances où Ieng Sary enseignait.

Ieng Sary est venu enseigner en 1967, c'était une séance de 15 jours. En 1967, les séances ont eu lieu dans le village de Tay (phon.), dans le district de Bar Keo, dans la province de Ratanakiri.

Ensuite, il y avait d'autres séances présidées par Pol Pot au bureau numéro 100, parfois il présidait ces séances et parfois c'était son épouse qui intervenait.

Ensuite, il y avait d'autres séances où le frère So Hong donnait les cours.

Après la libération de Phnom Penh, l'on a également vu Khieu Samphan enseigner dans les sessions ainsi que Ieng Sary. Yun Yat a également donné des cours.

[14.27.08]

Q. D'après vos souvenirs, quels étaient les sujets abordés pendant ces séances d'étude?

R. On nous apprenait la situation générale du pays, la situation locale et la situation extérieure, c'est-à-dire internationale. Par ailleurs, on nous apprenait comment suivre les principes de

la révolution nationale démocratique et ainsi que l'Organisation, et nous devions nous critiquer et "se" faire critiquer pendant ces séances.

M. LE PRÉSIDENT:

Maître Karnavas, je vous vois debout: vous avez la parole.

[14.28.30]

Me KARNAVAS:

Je regrette d'interrompre. On me dit que l'une des réponses aurait peut-être été mal interprétée. Il a dit "après la libération de Phnom Penh". Il a mentionné deux noms. Je voudrais qu'il répète ces noms. Je ne veux pas orienter le témoin, mais on me dit que l'un des noms était mal traduit en anglais.

M. LE PRÉSIDENT:

L'Accusation, merci de clarifier la réponse donnée par le témoin afin que la transcription reflète ce qui a été dit.

M. SENG BUNKHEANG:

Merci, Monsieur le Président.

Q. Monsieur le témoin, pourriez-vous renouveler votre réponse en raison de ce problème d'interprétation? Nous souhaitons que les choses soient claires.

Vous avez dit qu'il y avait, donc, des professeurs qui vous enseignaient après la libération de Phnom Penh. Qui étaient donc ces enseignants qui vous formaient?

[14.30.20]

M. ROCHOEM TON:

R. Après la libération, le premier enseignant était om Khieu Samphan, à l'École technique soviétique, et le deuxième professeur était bong So Hong, qui enseignait au Ministère du commerce qui était à côté de l'actuel Ministère de la défense. Om Yun Yat était également professeur à cette École technique soviétique.

Q. Est-ce que Nuon Chea était également enseignant… enseignait ces cours également? C'est ce que j'ai entendu dans votre première réponse.

R. Oui, om Nuon Chea enseignait également à Preah Keo.

Q. Je vous remercie.

Je vais passer à ma question suivante. Vous venez de dire à la Chambre que ces enseignements concernaient surtout la situation générale, à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Pouvez-vous expliquer à la Chambre ce qu'on disait concernant la situation générale à l'intérieur et à l'extérieur du pays?

[14.32.29]

R. Je ne me souviens pas de tous les détails, cependant, en principe, s'agissant de la situation extérieure, on nous expliquait quels étaient les pays qui soutenaient notre révolution et quels pays s'opposaient, quels étaient les pays qui soutenaient la révolution et le mouvement.

Donc, ils nous expliquaient la distinction entre ces deux groupes de pays sur la scène internationale.

En ce qui concerne la situation à l'intérieur du pays, on nous

parlait surtout de notre mouvement, de la politique, le niveau de participation du peuple au mouvement, et dans quelle mesure le peuple soutenait nos efforts.

Ils parlaient également du mouvement des masses qui luttaient contre notre ennemi commun et ils disaient qu'ils allaient mobiliser les forces du pays, les forces vives, à tous les niveaux du pays afin de poursuivre notre mouvement de résistance.

Et, une fois que le mouvement "était" suffisamment fort, nous allions pouvoir faire tout ce que nous voulions. Ça, c'était très clair.

On nous parlait… on nous disait qu'avec le mouvement des masses, de la force militaire et de la force économique nous pourrions parvenir à nos objectifs.

[14.34.37]

Q. Merci.

Lors de ces cours de formation, y avait-il des documents remis aux participants?

R. Tous les participants ont reçu des documents. À chaque séance d'étude, des documents étaient remis aux participants, car, une fois que nous avions appris ce qui nous était enseigné, nous devions le mettre en œuvre et… donc le mettre en pratique.

Q. Pouvez-vous nous dire quels documents vous ont été remis?

R. C'était des documents qui portaient sur la situation à l'extérieur du pays.

Nous avons reçu un autre document qui faisait état des mouvements

à l'interne de nos politiques. Par exemple, la taille des zones libérées.

Ils nous ont aussi indiqué quelles étaient les zones libérées "provisoires" et aussi les zones blanches pour que nous puissions faire un bon suivi de la situation et… et en constater l'évolution.

[14.36.18]

Pour ce qui est ensuite de… du document sur les… les visions révolutionnaires et aussi les mesures futures, en tant que membres du Parti, nous devions penser à ce que nous pouvions améliorer au sein de nous-mêmes.

Q. Vous souvenez-vous des titres de ces documents? Était-ce des livres, des revues?

R. Pendant les séances d'étude, nous écrivions ce que l'on nous enseignait, mais le document ne nous était pas remis. Ce n'est qu'après la libération que l'on nous a remis les documents. Plus tard, il y a eu les "Jeunesse révolutionnaire", les magazines révolutionnaires, et aussi le magazine du… l'"Étendard du front", ou "Tung (phon.) Renakse".

Q. Vous parlez des revues "Jeunesse", des… les revues l'"Étendard révolutionnaire", de la "Revue révolutionnaire" mais… et de l'"Étendard du front": en quelle année ces… ces magazines ont-ils été publiés?

R. Si je me souviens bien, ça a commencé en 1976.

[14.38.46]

Q. J'aimerais maintenant que vous nous parliez de votre expérience, de votre participation au sein du CPK et de la révolution, en particulier la période pendant laquelle vous étiez au Ratanakiri, de 1967 à 1970.

Quand vous étiez au Ratanakiri pendant cette période, avez-vous rencontré les hauts dirigeants du CPK? Le cas échéant, pouvez-vous nous dire qui vous avez rencontré et où vous étiez?

R. Le premier dirigeant que j'ai rencontré était bong Man.

Ensuite, j'ai travaillé en tant que garde du corps de bong Man.

Le deuxième dirigeant que j'ai rencontré, en 1967, j'ai rencontré om Ieng Sary. Ieng Sary avait une lettre qu'il voulait que je… j'apporte à la… du côté vietnamien. Cela m'a pris un certain temps, plusieurs jours, avant de trouver l'endroit, quatre ou cinq jours, en fait, de voyage en tout.

Quand je suis arrivé du côté vietnamien, ils ne m'ont pas reconnu. Quand ils ont reçu la lettre, ils m'ont montré le respect et m'ont souhaité la bienvenue. Ça, c'était la deuxième fois… ou, plutôt, c'était le deuxième dirigeant, après bong Man.

[14.40.50]

Le troisième, c'était om Pol Pot. Ça, c'était en décembre 1967, quand il est arrivé. Il était malade à l'époque. Je l'ai donc transporté à un hôpital vietnamien et, une fois qu'il a été rétabli, il est retourné au bureau 100.

om Ieng Sary, lui, était au bureau 102 à l'époque.

Q. Quand vous avez rencontré ces dirigeants, Pol Pot ou Ieng

Sary, vous les a-t-on présentés? Comment les avez-vous connus?

R. Comme je l'ai dit au début, mon beau-frère Loen, qui était posté de façon permanente au Ratanakiri… je les ai donc connus par mon beau-frère.

M. LE PRÉSIDENT:

Merci, Monsieur le témoin et le procureur.

[14.42.24]

Le moment est venu de prendre une courte pause. Nous allons donc marquer une pause de 20 minutes. Nous reprendrons à 15 heures. Monsieur l'huissier, veuillez apporter votre soutien au témoin pendant la pause et à son conseil. Veuillez vous assurer qu'ils soient de retour à la barre avant 15 heures.

(Suspension de l'audience: 14h42)

(Reprise de l'audience: 15h04)

Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

Sans plus attendre, je voudrais céder la parole au coprocureur national pour poursuivre son interrogation du témoin.

M. SENG BUNKHEANG:

Merci, Monsieur le Président.

Q. Monsieur le témoin, avant la pause, vous nous avez dit que vous avez accompagné Pol Pot, qui était malade, au Vietnam pour se faire soigner. De quoi souffrait Pol Pot à ce moment-là?

M. ROCHOEM TON:

R. Il souffrait de paludisme. Il a été hospitalisé au Vietnam pendant un mois. Une fois qu'il avait récupéré, il est revenu.

Q. On peut dire donc qu'il est venu au Cambodge après son rétablissement, il a passé un mois là-bas.
Ma question suivante est: pourquoi l'a-t-on envoyé à… pour être soigné au Vietnam?
R. Je ne connais pas les raisons détaillées de cette décision. On m'a demandé d'aider à l'accompagner à l'hôpital et on m'a demandé également de le raccompagner après son rétablissement.
Il a dû passer 15 jours au bureau avant d'être rétabli et de pouvoir reprendre son travail.
Q. Merci.
Ma question suivante concerne votre travail entre 1967 et 1970.
Quelles étaient les tâches dont vous étiez chargé pour… d'effectuer pour Pol Pot et Ieng Sary à cette époque?
[15.07.29]
R. Pendant cette période, je travaillais sous leurs ordres en tant que messager. Je devais transmettre des messages dans les districts, mais mon rôle permanent c'était de faire de l'agriculture, j'avais 7 hectares de terrain, je devais labourer ce terrain à l'aide d'attelages de buffles. Nous avions 300 militaires stationnés au Nord-Ouest pour nous aider dans ces travaux agricoles.
Par ailleurs, j'ai participé à un concours pour gagner un prix, j'ai remporté ce concours, j'étais le premier, et mon bureau était fier de remporter le premier prix. C'était, si je me souviens bien, en 1969.

Comme je l'ai dit j'étais un messager, j'étais un agriculteur. À cette époque, les bombardements américains s'étaient généralisés dans le Ratanakiri. Les bombes tombaient sur les villages et sur les districts et nous avons dû nous réfugier dans la jungle. Nous nous déplacions donc d'un endroit à un autre, c'était très difficile. Il a fallu également déplacer nos bureaux régulièrement pour éviter d'être attaqué par les ennemis.

Le 18 mars, date du coup d'État, la zone libérée a été dissoute. Ceci concernait cinq provinces: Ratanakiri, Stung Treng, Mondolkiri, Kratié et une autre province.

[15.10.28]

Nous travaillions essentiellement dans le Ratanakiri, où nous pouvions nous réfugier dans la jungle et "se" déplacer facilement, parce que nous n'avions pas d'autre choix que de rester dans la jungle pour éviter les bombardements américains.

Q. Dans votre rôle de messager, travailliez-vous pour Ieng Sary et Pol Pot ou pour d'autres personnes?

R. Eux travaillaient au nord de la rivière Se San. Nous étions stationnés au sud de la rivière Se San. Nous nous trouvions donc de part et d'autre de la rivière.

Lorsque les bombardements se sont intensifiés, nous avons dû tous nous stationnés au nord de la rivière. Je servais Angkar, Ieng Sary et Pol Pot… je… ou, plutôt, je servais les Oncles Pol Pot et Ieng Sary dans cette base ainsi que d'autres cadres dans le Ratanakiri qui étaient leurs subalternes.

Ils étaient responsables de l'administration de communautés locales telles que les districts de Bar Keo et de Veun Sai. C'est ainsi que je travaillais.

[15.12.30]

Q. Merci.

Est-ce que vous vous souvenez des destinataires de ces courriers que Ieng Sary et Pol Pot vous confiaient?

R. J'ai déjà dit que Ieng Sary se trouvait au sud de la rivière et Pol Pot était au nord.

Je devais transporter des lettres envoyées par Ieng Sary à Pol Pot et ramener les lettres de Pol Pot à Ieng Sary.

Q. Merci.

Connaissez-vous le rôle qu'occupait Ieng Sary pendant cette période?

R. À cette époque, Pol Pot lui-même n'était pas toujours à cet endroit, ces personnes devaient communiquées entre elles. Lors des séances, on nous expliquait qu'ils étaient responsables de la zone du Nord-Est.

Comme je l'ai dit, il y avait des cadres de Veun Sai, Bar Keo et Lumphat, c'est trois districts. À l'époque, il n'y avait que des districts. Des cadres des districts se rassemblaient pour participer à des séances d'éducation. Leurs épouses sont restées toujours à leur côté.

[15.14.43]

Q. Merci.

Vous avez parlé de Ieng Sary, qu'en est-il de Pol Pot, que faisait-il?

R. J'ai vu Pol Pot écrire des documents, des messages. Ces courriers étaient ensuite portés à d'autres destinations, à Veun Sai, Bar Keo et Lumphat. J'ai vu qu'on lui prenait ces courriers. Parfois, il donnait des cours à des cadres qui venaient des secteurs et des districts.

Q. Merci.

Vous venez de nous dire que Pol Pot se trouvait au bureau numéro 100 lorsque M. Ieng Sary travaillait au bureau 102. À quelle distance se trouvaient ces deux bureaux?

R. Le bureau 100 se trouvait à environ 3 kilomètres du bureau 102, mais il fallait des… du temps pour aller d'un bureau à un autre parce qu'ils se trouvaient dans la jungle.

Q. Merci.

Pourriez-vous nous parler de la sécurité, des gardes, comment est-ce qu'on assurait la sécurité de cet endroit?

[15.17.48]

R. Toutes les minorités ethniques étaient présentes. Il y avait une soixantaine de personnes dont 30 qui étaient déployées au bureau 100 et les 30 restantes au bureau 102 pour garantir la sécurité des dirigeants.

À l'intérieur et à l'extérieur de ces endroits, il y avait des gardes de sécurité. La formation que nous avions était sous forme de triangle, on nous a dit de garder le secret et que si nous

pouvions assurer ce secret nous aurions déjà acquis ou gagné 50 pour cent de la bataille.

[15.19.03]

Q. Merci.

Pendant cette période, qu'avez-vous observé concernant la relation entre Pol Pot et Ieng Sary? Était-elle… s'agissait-il d'une relation proche ou pas?

R. Ils étaient proches, en tant qu'amis et frères. Ils s'aimaient en tant que camarades de la résistance. Ils se respectaient et ils s'aimaient. Ils partageaient tout, y compris la nourriture. Ils nous servaient de modèle et nous devions également suivre ce modèle.

Q. Merci.

Dans le Ratanakiri, dans ces bureaux, à cette époque, est-ce que Pol Pot s'était déjà rendu à l'étranger?

R. Peut-être au début ou vers la fin de 1969, il s'est rendu au Vietnam et ensuite à Beijing, à Pékin. Ieng Sary est resté au bureau lorsque son épouse est partie.

Q. Vous dites que Ieng Sary est resté sur place, cela veut dire donc qu'en l'absence de Pol Pot Ieng Sary était responsable: est-ce exact?

[15.21.18]

R. Oui, c'est exact.

M. LE PRÉSIDENT:

Maître Karnavas, vous avez la parole.

Me KARNAVAS:

J'aimerais qu'on s'abstienne d'orienter le témoin. Il suffit de lui demander qui était responsable en l'absence de Pol Pot, ça aurait été la façon correcte de formuler la question.

Cela paraît peut-être être un détail, mais mon confrère devrait savoir qu'on ne doit pas orienter le témoin.

M. LE PRÉSIDENT:

Le coprocureur, veuillez poursuivre.

[15.22.00]

M. SENG BUNKHEANG:

Merci, Monsieur le Président.

Q. Tout à l'heure, vous avez dit avoir eu une activité agricole et qu'il y avait des militaires pour vous aider dans ces travaux agricoles. Quelles étaient les autres activités de ces militaires à part l'agriculture?

R. En 1968-69, j'ai observé que l'ennemi se trouvait un peu partout et que donc les forces militaires devaient lutter contre ce phénomène.

Ils étaient basés dans le district de Bar Keo, il n'y avait pas de militaires dans le district d'Andoung Meas. Nous devions contenir l'ennemi et parfois agir pour couper les vivres à l'ennemi. Nous faisions de notre mieux pour empêcher l'ennemi d'élargir sa base.

À cette époque, lorsque les militaires aidaient dans les travaux agricoles, il ne s'agissait pas de l'ensemble des 300 militaires.

Certains venaient nous aider dans les champs, d'autres étaient stationnés pour protéger l'endroit.

[15.24.43]

Q. Merci.

Savez-vous qui était responsable de ces militaires?

R. À la fin de 1968, Son Sen est arrivé. Son Sen était responsable des affaires militaires. Lui et son épouse étaient responsables de cela.

Q. Merci.

Entre 1967 et 70, est-ce qu'il y avait d'autres dirigeants, sauf ceux que vous avez mentionnés, qui seraient venus à cet endroit?

R. Comme je l'ai dit, à partir de 1967, il y avait Ieng Sary, son épouse.

À la fin de 1968, Son Sen est venu.

Koy Thuon a déjà été vu à cet endroit, mais il n'était… a été également vu à cet endroit, mais il n'était pas là en permanence.

Il est venu pour dix jours et puis est reparti.

Nuon Chea est déjà venu avant de partir pour la province de Kratié.

Q. Est-ce que M. Nuon Chea est venu souvent?

R. Je ne l'ai vu qu'une fois, c'était à la fin de 1969. Lorsque je l'ai vu, il est resté quelques jours avant de repartir.

[15.27.09]

Q. Est-ce que vous savez ce qu'a fait Nuon Chea pendant ce séjour de quelques jours?

R. Il… il est venu pour rencontrer des gens. Il a rencontré Pol Pot, Ieng Sary, Nuon Chea était là, et Koy Thuon. Ils se sont réunis.

Q. Vous souvenez-vous du sujet de cette réunion? Pourquoi se sont-ils réunis?

R. Je regrette, je ne suis pas… je n'étais pas au courant des détails.

Après la réunion, ils se sont quittés et on nous a demandé de participer à une réunion où on nous a parlé de la situation dans les provinces et ce que nous devions faire avec nos forces.

Cette réunion était présidée par Pol Pot, et dans cette réunion il s'agissait de renforcer notre capacité à travailler et à réaliser notre objectif.

Q. Merci.

Connaissez-vous un dénommé Pang? Est-ce qu'il était dans le Ratanakiri à ce moment-là?

R. Pang a rencontré Pol Pot en décembre 1967. Il a été vu à cet endroit lorsque nous avons rencontré Pol Pot.

Q. Est-ce que vous savez ce qu'il faisait à ce moment-là? Quel était son rôle?

[15.30.12]

R. Pang était chargé de l'administration. Il gérait certaines activités. Par exemple, lorsqu'on recevait des contacts au sujet du bureau 100, c'est à lui qu'on devait s'adresser. Son Sen n'était pas encore arrivé, et à cette époque c'était Pang le

1 responsable.
2 Q. Merci.
3 Dans le Ratanakiri, savez-vous s'il existait des centres de
4 sécurité?
5 R. Je n'avais pas connaissance d'un centre de sécurité, à cette
6 époque.
7 Q. Merci.
8 Est-ce que les dirigeants du Parti qui se trouvaient dans le
9 Ratanakiri sont restés sur place? Et, si oui, jusqu'à quand?
10 Ou, s'ils sont partis, à quel moment sont-ils partis?
11 R. Dans la province de Ratanakiri, comme je l'ai dit tout à
12 l'heure, dans les districts, il y avait Ieng Sary, Pol Pot et,
13 par la suite, Son Sen et un quatrième individu.
14 Ces quatre personnes sont restées dans la province de Ratanakiri.
15 J'ai peut-être mal compris votre question.
16 [15.32.38]
17 Q. Souhaitez-vous que je répète la question?
18 M. LE PRÉSIDENT:
19 Monsieur le procureur, veuillez répéter votre question, je vous
20 prie, car il semblerait que le témoin n'ait pas compris.
21 M. SENG BUNKHEANG:
22 Merci, Monsieur le Président.
23 Q. Ma question était la suivante: les dirigeants du Parti qui
24 étaient au Ratanakiri, quand… quand sont-ils partis et s'ils sont
25 partis… quand sont-ils partis?

M. ROCHOEM TON:

R. À la fin de l'année 1969, Pol Pot et son épouse ont "quitté" pour le Vietnam.

Bong Man, lui, est allé "à" la province de Preah Vihear. Om Ieng Sary, lui, est resté là-bas. Son Sen et son épouse sont eux aussi restés là-bas.

Après son voyage au Vietnam et à Pékin, au mois de mai, Pol Pot est revenu. Je suis allé l'accueillir et… Kaoh Nheaek en mai.

[15.34.20]

À ce moment-là, au Ratanakiri, om Ieng Sary et Son Sen étaient restés là-bas. Et quand Pol Pot est revenu, en mai 1970, ils sont allés à Kampong Cham, dans le district de Stueng Trang. Je les y ai accompagnés.

Donc, après… donc, quand… je suis allé les accueillir à Kaoh Nheaek, ensuite nous sommes allés à Stueng Trang, dans la province de Kampong Cham. De Kaoh Nheaek à Kampong Cham, cela a pris sept mois pour s'y rendre.

Q. Merci.

Savez-vous pourquoi le bureau a été déménagé?

R. Il m'a dit que la situation évoluait, que la situation s'était améliorée et qu'il fallait mobiliser nos forces. Certaines devaient être mobilisées à l'extérieur pour aller chercher du soutien pour le mouvement, et à l'intérieur du pays les forces devaient trouver le moyen de diriger les masses ainsi que les militaires.

om Ieng Sary et om Son Sen sont restés là-bas. Son Sen était responsable des Affaires militaires. Ieng Sary, lui, avait la responsabilité générale au Ratanakiri. Quand il est parti, c'était en mai 1970.

[15.36.39]

Q. Vous venez de dire… vous venez de parler du déménagement de… du Ratanakiri à Stueng Trang: pouvez-vous dire où à Stueng Trang?

R. Le district de Stueng Trang… il y avait Trapeang… le village de Trapeang Prei, le village de Thmei (phon.), le village de Trapeang Tuem, le village de Boeng, ces villages faisaient partie du district de Stueng Trang.

Il y avait aussi un endroit, Tuol Sambuor, dans cette partie de la jungle, qui était près du district de Preaek Prasab, non loin de la province de Kratie.

Q. Où… ces endroits que vous venez de mentionner, étaient-ils loin de Stoeng Chinit? Si vous pouvez nous donner une idée de la distance.

R. Du bureau, dans la jungle, il fallait traverser le fleuve Chinit… enfin, Stoeng Chinit, avant d'arriver au village de Trapeang Thum. Ce n'était pas très loin.

Q. Et vous souvenez-vous de l'endroit où les dirigeants ont établi leur nouvelle base? Ou le nom était-il le même?

[15.38.42]

R. C'était connu sous le nom "S-71".

Q. Pouvez-vous décrire à la Cour les rôles et fonctions du bureau

S-71?

R. C'était un bureau très important. Après le coup d'État, tout les… ou tout le commandement s'est "contrôlé" dans ce quartier général.

Tous les commandants des forces y étaient réunis, tous les dirigeants des secteurs et des districts y ont été convoqués, dans ce bureau, après le coup d'État.

Q. Et, vous, avez-vous rencontré Khieu Samphan fréquemment, à cette époque?

R. C'est dans ce bureau que je l'ai rencontré pour la première fois. J'avais entendu sa voix à la radio avant et dans des présentations que faisait om Pol Pot.

Il nous a dit que nous allions rencontrer beaucoup d'autres gens lorsque nous arrivions… quand nous allions arriver à Kampong Cham, à Stueng Trang.

En fait, il est même venu visiter la cuisine où je travaillais, et nous étions assez proches. À l'époque, les dirigeants étaient assez proches de nous et nous étions heureux. Nous n'étions inquiets de rien.

[15.41.13]

Q. Saviez-vous, à l'époque, quel était le rôle de Khieu Samphan?

R. J'ai vu qu'il écrivait beaucoup. Il avait une petite maison où il habitait seul. Et il écrivait beaucoup. Je ne sais pas ce qu'il écrivait. Il écrivait beaucoup. Il était très instruit et était lettré, tant en khmer qu'en français.

Q. Saviez-vous ou Khieu Samphan vous a-t-il dit ce qu'il écrivait?

R. Non, il ne me l'a pas dit, mais il y avait un groupe, il y avait un mouvement qui s'appelait le Front d'union nationale, il écrivait beaucoup pour ce Front, pour ce mouvement du Front.

Q. Mais, à l'époque, saviez-vous ce qu'il écrivait pour le Front? L'avez-vous découvert par vous-même ou vous l'a-t-on dit?

R. Eh bien, le contenu était diffusé à la radio. J'ai écouté. Et, plus tard, il y avait des documents où l'on… où l'on faisait état de ce Front d'union nationale.

J'ai lu ces documents, comme bien d'autres d'ailleurs - d'autres personnes, c'est-à-dire -, et parfois il donnait des conférences lors des séances d'étude à propos du Front de libération et des mesures qu'il fallait prendre et l'importance du Front, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Il l'avait dit clairement.

[15.44.12]

Q. Je vous remercie.

Vous souvenez-vous ce qu'il a expliqué à propos des forces internes et externes, à l'intérieur et à l'extérieur du pays?

R. D'après ce "que" je me souviens, pour les forces du Front, il fallait d'abord recueillir les forces des intellectuels, il fallait tous les rassembler.

Puis il fallait rassembler les forces à l'intérieur du pays, mais il y avait des distinctions entre les classes et il fallait rassembler toutes les forces possibles dans la mesure du possible

sans nous concentrer seulement sur les paysans et les ouvriers… mais toutes les couches de la société. Il l'a dit clairement. Il a dit que les forces nationales devaient être rassemblées, toutes les forces. Nous pourrions ainsi avoir un… une force consolidée très forte au pays qui jouirait du soutien de l'extérieur aussi, des forces de l'extérieur.

[15.46.03]

Q. Vous avez dit plus tôt que Khieu Samphan avait donné une conférence, et… où il parlait de la différence entre les différentes classes sociales: quelles classes sociales?

M. LE PRÉSIDENT:

Monsieur le témoin, veuillez attendre.

Nous allons d'abord entendre l'objection soulevée par la Défense.

Maître, vous pouvez prendre la parole.

Me KONG SAM ONN:

Merci, Monsieur le Président.

D'après ce que j'ai entendu, d'après la réponse du témoin, il n'a pas dit que Khieu Samphan avait donné des conférences à propos des différences de classes.

Non, il a parlé de rassembler les forces au pays, qu'il fallait consolider. Et quand le procureur l'a cité, enfin, il semblerait qu'il ait déformé ses propos et qu'il ait mal compris ce qu'a dit le témoin.

[15.47.08]

M. SENG BUNKHEANG:

Merci, Monsieur le Président.

Le témoin a dit que Khieu Samphan a parlé de rassembler les forces pour le Front, au sujet du Front, et il est clair – enfin, le conseil de la défense peut porter son attention à la transcription –, le témoin parle des différentes classes sociales.

Et, pour plus de précision, j'aimerais pouvoir poser la question au témoin.

M. LE PRÉSIDENT:

Je vous en prie.

M. SENG BUNKHEANG:

Merci, Monsieur le Président.

Q. Monsieur le témoin, le conseil de la défense a dit que vous n'avez pas parlé des enseignements de Khieu Samphan à propos des classes sociales. Pourriez-vous peut-être éclaircir la question?

[15.48.16]

M. ROCHOEM TON:

R. Je viens de dire qu'il… qu'il enseignait à propos du Front. Il a dit qu'il fallait rassembler les forces, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, et que, pour les forces à l'intérieur du pays, il y avait des différences de classes sociales, mais qu'il n'y avait pas simplement les paysans et les ouvriers, mais qu'il y avait tout le monde, toutes les couches de la société.

M. LE PRÉSIDENT:

L'objection de la Défense est rejetée.

Monsieur le témoin, veuillez, je vous prie, répondre à la question, la dernière question du procureur, si vous vous en souvenez, bien sûr.

M. SENG BUNKHEANG:

Afin d'aller plus vite, je vais poser la question à nouveau. Ma question est la suivante:

Q. À propos des enseignements de Khieu Samphan sur les classes sociales, de quoi a-t-il parlé?

[15.49.45]

M. ROCHOEM TON:

R. Ce que je sais, c'est ce que j'ai dit plus tôt. C'est qu'il fallait mobiliser les forces, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, et pas simplement se concentrer sur les classes paysannes et ouvrières, mais qu'il fallait essayer de rassembler toutes les forces possibles à l'intérieur du pays afin de les consolider en une seule force nationale.

Q. Et pendant le voyage du Ratanakiri à l'autre endroit, en 1970, Ieng Sary a-t-il participé à ce déménagement du bureau avec les autres membres du Parti?

R. Ieng Sary n'a pas participé. Il est resté au Ratanakiri.

Q. Vous souvenez-vous jusqu'à quand Ieng Sary aurait demeuré au Ratanakiri?

R. D'après mes souvenirs, il est demeuré au Ratanakiri jusqu'au début de l'année 1971, date à laquelle il est parti au Vietnam. À ce moment-là, Son Sen a lui aussi quitté la province et s'est

établi dans la province de Kampong Thom. Il ne restait plus personne au Ratanakiri.

[15.52.15]

Q. Jusqu'à quand Ieng Sary est-il demeuré à Pékin?

R. Il est allé à Pékin du début de l'année 1971 jusqu'à la libération, le 17 avril 1975.

Q. Et pouvez-vous nous dire quel était son rôle à Pékin?

R. Je ne savais pas ce qu'il faisait lors des réunions, je l'ai su par les émissions à la radio. J'ai su qu'il était représentant spécial pour le mouvement de résistance auprès de Sihanouk, Samdech Euv.

Q. À propos de ces émissions de radio annonçant que Ieng Sary était le représentant spécial, quelles étaient ses fonctions? Vous en souvenez-vous?

[15.53.48]

R. Je l'ai entendu à la radio, une émission depuis Pékin… qu'il était envoyé spécial du mouvement de résistance en soutien à Samdech Euv à Pékin. C'est ce que j'ai entendu à la radio. Et c'était au début de l'année 1971.

Q. Quant à vous, quel était votre rôle au bureau S-71?

R. Je faisais partie de l'unité des gardes du corps à S-71. Je n'y étais pas en permanence. J'étais souvent en déplacement dans les comités de zone ou les bureaux de zone, dans la zone Est ou la zone 304.

Mais, quand j'étais à ce bureau, je faisais partie de l'unité des

gardes du corps.

Q. Et, quand vous étiez en déplacement, avec qui étiez-vous?

R. J'y suis allé par moi-même. C'était ma tâche de messager. J'avais une motocyclette et un pistolet et j'allais tout seul dans telle ou telle zone.

Q. Qui vous a donné les instructions d'aller livrer le courrier dans ces zones?

[15.56.28]

R. C'est bong Pang qui s'occupait du courrier, et bong Pang s'occupait donc de la livraison du courrier.

Q. Pour préciser, laissez-moi répéter.

Vous étiez messager: étiez-vous le messager attitré "à" une personne en particulier ou un dirigeant en particulier?

R. À l'époque, les lettre… par exemple, une lettre envoyée à la zone 203, il fallait la livrer à So Phim, zone 304, c'était la livrer à Koy Thuon. Le Sud-Ouest, il fallait livrer le courrier à Ta Mok.

Q. Merci.

Mais ma question était d'un autre ordre. Les courriers que vous livriez dans les différentes zones, pour qui travailliez-vous? Pour le compte de qui le faisiez-vous?

R. Je travaillais pour les dirigeants, le groupe de leaders, donc Pol Pot…

À l'époque, je travaillais pour lui. Ce qu'il m'ordonnait de faire, je le faisais.

Q. Et Pol Pot s'est-il rendu dans les zones comme vous?

[15.58.37]

R. Oui, il est allé à 203, à 304. Il est allé dans le Sud-Ouest aussi.

Q. Si vous vous souvenez, lorsque Pol Pot s'est rendu dans les zones, qu'est-ce qu'il y faisait?

R. Quand je l'ai accompagné, j'ai vu qu'il allait dans les bureaux de zone pour rencontrer les comités de zone. C'était la première chose qu'il faisait. Puis il invitait tous les chefs de secteur pour venir travailler avec lui.

Q. Et, quand Pol Pot convoquait les chefs de secteur et de district, quelles étaient les tâches qu'il leur attribuait?

R. Moi, j'étais son garde du corps, donc je restais près de lui, partout où il allait. D'après ce que j'ai observé, il menait une séance d'étude et donnait des instructions à ces gens sur la ligne révolutionnaire, et par la suite il leur donnait des tâches, tant au niveau du secteur qu'au niveau du district. Il donnait des instructions détaillées sur la situation concrète dans une zone ou un secteur ou un district en particulier, quelles étaient les mesures à prendre pour améliorer la situation.

[16.00.50]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci à l'Accusation et je remercie Monsieur le témoin. Voilà qui met fin aux audiences d'aujourd'hui. La Chambre va donc

suspendre les débats et reprendre demain, demain mercredi, le 26 juillet 2012, à 9 heures du matin.

Nous poursuivrons la déposition du témoin et son interrogatoire par l'Accusation. Je donne ces informations aux fins du public et de… des parties.

Monsieur Rochoem Ton, votre déposition n'est pas terminée. Nous allons poursuivre votre déposition demain. De même, votre conseil doit vous accompagner.

Huissier d'audience, veuillez assurer le retour au logement du témoin et vous assurer qu'il soit de retour demain, donc, avant 9 heures.

Gardes de sécurité, veuillez conduire les trois accusés au centre de détention et vous assurer qu'ils soient de retour au prétoire avant 9 heures demain.

[16.02.15]

Ieng Sary, s'il renonce à participer directement à l'audience, comme il le fait d'habitude tous les jours… si tel est le cas, donc, veuillez en informer le greffier et le conduire à la salle… la cellule de détention temporaire munie de moyens audiovisuels, et la Chambre décidera avant le début de l'audience.

L'audience est levée.

(Levée de l'audience: 16h02)